

Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

OCTOBRE • NOVEMBRE • DÉCEMBRE • 2018 • N° 71



Inspiré par ce qu'ils avaient vu à Bilin, en 2005, un collectif de photographes a créé Activestills, dont le travail est devenu vital pour documenter la lutte contre l'occupation israélienne et la vie quotidienne des Palestiniens.

SOMMAIRE

- Discours au Conseil de Sécurité d'Hagai El-Ad p. 3/4
- J'ai demandé à Amira Hass... Par Robert Fisk p. 5
- La nouvelle loi sur l'État Nation Par Dominique vidal p. 6
- Israël a désormais une loi raciale Par Gidéon Lévy p. 6/7
- Les Eglises demandent l'abandon de la loi Par Christophe Lafontaine p. 8
- A Gaza, le Qatar œuvre pour asseoir son rôle dans le dossier palestinien p. 9
- La Marche du retour à Gaza Par Ziad Medoukh p. 10
- Dossier : Les réfugiés** p.11/18
- BDS la campagne en France et dans le monde p.19/22
- En reconnaissant l'État de Palestine, la France... Par Leïla Shahid p. 23
- Gaza : l'OMS dénonce les entraves imposées dans l'accès aux soins... p. 24
- Paris demande la levée du blocus imposé à Gaza p. 25
- Le courrier des lecteurs p.25/26
- Livres p.27/28

Editorial

ETAT DE PALESTINE : L'AN TRENTE

Le 29 novembre 1947, l'ONU vote un Plan de partage inique divisant la Palestine, encore sous mandat britannique, entre un Etat juif et un Etat arabe, avec un statut spécial pour Jérusalem. Elle n'a pas envisagé le moindre référendum d'autodétermination des populations, contrairement à sa Charte !

Le 14 mai 1948, deux mois avant la date prévue au Plan de partage, David Ben Gourion annonce la création de l'Etat juif, qu'il nomme Israël. La première guerre israélo-arabe (1948/1949) permet à cet Etat victorieux de porter sa superficie de 55 % à 78 % du mandat britannique. Et, pour bien justifier le vieux slogan sioniste « *Une terre sans peuple, pour un peuple sans terre* », Ben Gourion n'hésite pas, à appliquer le plan Daleth, préétabli, et expulse plus de 750 000 Palestiniens et détruit plus de 530 de leurs villages pour faire table rase...

L'Etat d'Israël est admis à l'ONU, en mars 1949, à la double condition de reconnaître le plan de partage (La résolution 181) et le retour des « *réfugiés* » (disons plutôt des expulsés) (La résolution 194 du 11 décembre 1948)...

Le 15 novembre 1988, quarante ans après, le leader palestinien Yasser Arafat annonce au monde cette décision historique : le Conseil National palestinien de l'OLP, réuni à Alger, vient à son tour de proclamer l'Etat de Palestine, envahi et occupé depuis juin 1967 par l'armée israélienne - avec l'acceptation des deux résolutions précitées, donc la reconnaissance de facto de l'Etat israélien, dans ses « *frontières* » de 1967. La première Intifada ou « *Guerre des pierres* », déclenchée spontanément par les

Dès maintenant notez sur vos agendas, la date du SAMEDI 29 MARS 2019 Nous tiendrons ce jour-là, l'AG annuelle de notre association.

A tous nos adhérents et sympathisants le CVPR PO présente ses MEILLEURS VŒUX à l'occasion de la NOUVELLE ANNÉE

Palestiniens en décembre 1987, a joué un rôle décisif dans cette victoire. L'OLP tendait ainsi la main à Israël, avec une terrible concession, il acceptait de voir le nouvel Etat réduit à 22 % de la surface du mandat britannique !

Qu'est donc devenu l'Etat de Palestine, trente ans après ?

Sur le plan intérieur, deux faits sont incontestables.

Le premier, Israël, n'a pas, n'a jamais eu, l'intention de le reconnaître.

En attendant, il occupe le pays, le colonise, y installe 600 000 des siens, dont 200 000 à Jérusalem, ville annexée, à la surface multipliée par plus de 10, proclamée en 1980, « Capitale unifiée et éternelle de l'Etat d'Israël » ; enferme la population palestinienne dans des murs créant de véritables *bantoustants* ; construit des routes de contournement réservées aux seuls juifs, donc d'apartheid ; réprime, arrête, emprisonne y compris sans jugement, humilie quotidiennement hommes, femmes, enfants aux innombrables checkpoints.

A cela, les Palestiniens ont opposé une résistance non violente, en particulier par la Marche du Retour, de tout âge à Gaza, depuis le mois de mars.

Le deuxième, les dirigeants de cet Etat occupé, n'arrivent pas, hélas, à s'entendre.

A Ramallah règnent le Président de l'Etat, de l'Autorité palestinienne et de l'OLP, Mahmoud Abbas, et un parti, le Fatah.

A Gaza, soi disant « libéré » par les Israéliens en 2005 - devenu depuis 2007 une prison à ciel ouvert - le Hamas. En 2006, celui-ci a gagné les élections dans toute la Palestine occupée. Mais ni les dirigeants israéliens, ni ceux des Etats-Unis, ni ceux de l'U.E., n'ont admis cette victoire, démontrant combien ces hérauts de la « Démocratie » et des « Droits de l'homme » en font peu de cas.

De nombreuses tentatives de rapprochement ont eu lieu, voire des accords, mais, hélas, sans suite. Et c'est en vain que le peuple palestinien attend depuis plus de douze ans de nouvelles élections...

Sur le plan extérieur : l'Etat de Palestine a bien davantage progressé.

Les « accords d'Oslo », en septembre 1993, ne lui ont rien rapporté, bien au contraire, Israël ayant exigé le report à plus tard des questions essentielles : le retour aux frontières de 1967 ; le partage de Jérusalem ; le retour des « réfugiés ».

Mais, depuis le 15 novembre 1988, 138 Etats ont déjà reconnu l'Etat de Palestine, dont les derniers en date, le Vatican et la Suède. Mais pas encore la France, notre pays, chantre de la « liberté et des droits de l'Homme » !

Après son entrée triomphale à l'UNESCO en 2011, comme membre à part entière, la Palestine est devenue le 29 novembre 2012 - 65 années, jour pour jour, après le Plan de partage - le 194ème Etat des Nations Unies. Pour l'instant Etat non membre, mais « observateur », comme le Vatican. Il ne s'agit pas là d'un simple geste symbolique, même si l'occupation perdure.

L'année 2018 a été marquée par une accélération de la violation du droit international par Israël et les Etats-Unis, le président Donald Trump reconnaissant Jérusalem « capitale d'Israël ». Par le vote à la Knesset d'une loi fondamentale le 18 juillet proclamant « Israël, Etat nation du peuple juif », établissant ainsi, en droit, un régime d'apartheid imposé au peuple palestinien, *de facto* depuis 1948, tant en Palestine occupée qu'en Israël même.

Mais, depuis 2012, le rapport de force moral à l'égard de la « question palestinienne » est désormais, au sein de la communauté internationale en faveur de la Palestine. L'appel, à la veille du vote en 2012, et le vote, des grands pays émergents, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud a été significatif à ce sujet.

Depuis la Palestine a rejoint plus de 50 organisations internationales. Parmi elles : la CNUCED à Genève ; l'ONUDI à Vienne ; l'OIAC (Convention sur l'interdiction des armes chimiques) et la CPI à La Haye. Les Palestiniens sont aussi membres à part entière d'Interpol, dont le siège est à Lyon.

Et, désormais, il ne peut plus être question du « conflit israélo-palestinien », mais de l'occupation par un Etat, Israël, de son voisin, l'Etat de Palestine, que certains dirigeants israéliens, un comble, envisagent d'annexer !

Maurice BUTTIN, président du CVPR PO

DIXIT

Marwan BAGHOUTI,

membre du Fatah, condamné à perpétuité dans les prisons israéliennes, dans une lettre en date du 1^{er} mai 2013 :

« En Israël, il n'y a ni la volonté, ni le leaderships, ni une communauté qui soit prête à prendre ses responsabilités pour mettre fin à l'occupation et parvenir à la paix.

Il n'y a pas en Israël un De Gaulle qui a mis fin à la colonisation en Algérie, ni un De Klerk qui a mis fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Le gouvernement israélien est hostile à la paix. Il bénéficie du soutien illimité des Etats-Unis, ce qui l'encourage à poursuivre l'occupation, et la persécution des Palestiniens ».

Mahmoud DARWICH,

le grand poète palestinien.

"Mais nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir.

Espoir de libération et d'indépendance.

Espoir d'une vie normale où nous ne serons ni héros, ni victimes ...

Espoir que nos poètes verront la beauté de la couleur rouge dans les roses plutôt que dans le sang.

Espoir que cette terre retrouvera son nom original : terre d'amour et de paix.

Merci de porter avec nous le fardeau de cet espoir."

Uri AVNERY,

grand journaliste israélien, décédé en août dernier.

« S'il existait un terrorisme politique, l'AIPAC emporterait la couronne. (...) Celui-ci soutient l'existence d'un "Etat juif", mais le pousse vigoureusement sur le chemin d'un nouveau désastre majeur dans l'histoire juive ».

Sur le site de Gush Shalom, le 6 mars 2016



Hagai El-Ad, Directeur exécutif de B'Tselem, a pris la parole devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 18 octobre 2018, à la session trimestrielle prévue par la résolution 2334

DISCOURS DE HAGAI EL-AD

au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 18 octobre 2018

La souffrance des palestiniens

Il est très difficile, voire impossible, de décrire l'indignité, l'outrage et la souffrance d'un peuple privé de droits pendant plus de cinquante ans. Ici, dans ces locaux, il est difficile de donner corps aux vies que les Palestiniens endurent sous occupation. Mais bien plus grande que cette difficulté, est celle de faire face à une existence intolérable au quotidien, d'essayer de vivre, de fonder une famille, de développer une communauté dans ces conditions.

Cela fait bientôt deux ans que j'ai eu l'honneur d'être convié à témoigner devant ce Conseil. Deux ans de plus d'occupation, deux ans durant lesquels la routine des 49 années d'occupation s'est prolongée. Depuis ma dernière présentation ici, 317 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, et treize Israéliens ont été tués par des Palestiniens. Israël a démolit 294 maisons palestiniennes, et a continué d'effectuer des arrestations quotidiennes, notamment de mineurs. Des colons israéliens ont vandalisé et déraciné des milliers d'oliviers et de vignes. Les forces de sécurité israéliennes ont continué, sur une base régulière, d'entrer dans des maisons palestiniennes, parfois au milieu de la nuit pour réveiller des enfants, noter leurs noms et les prendre en photo. Les Palestiniens ont perdu d'innombrables heures à attendre aux check-points, sans explications. Et ainsi se poursuit la routine de l'occupation.

Tout ceci est souvent présenté comme "le statu quo". Pourtant, cette réalité n'a rien de statique. C'est un processus calculé et délibéré de

fractionnement d'un peuple entier, de fragmentation de leur territoire, et de perturbation des vies des Palestiniens. C'est un processus de séparation de Gaza et de la Cisjordanie, et la Cisjordanie de Jérusalem-Est, diviser le reste de la Cisjordanie en petites enclaves. Au bout du compte, il n'en reste que des morceaux isolés, bien plus faciles à opprimer : une famille sur le point d'être "expulsée" dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est ; une communauté comme celle de 'Urif, au sud de Naplouse, essayant tant bien que mal de défendre ses terres agricoles face aux actions violentes et non réprimées des colons israéliens ; ou encore la "zone A" de la Cisjordanie, commodément présentée comme "sous contrôle palestinien total", mais constituant en réalité de grands Bantoustans, rognés lentement mais sûrement par des colonies israéliennes qui continuent de s'étendre. (NDLR : souligné par nous)

Khan al-Ahmar

Rien de tout ceci n'est dû au hasard. Tout, au contraire, répond à une politique. Deux exemples récents et manifestes sont le comportement d'Israël lors des récentes manifestations à Gaza, et les plans israéliens pour C. Une communauté de bergers palestiniens, d'environ 200 personnes vivent à Khan al-Ahmar, à quelques kilomètres à peine de Jérusalem, dans une zone où Israël cherche depuis longtemps à minimiser la présence palestinienne pour l'extension de ses colonies. Israël prévoit de raser cette communauté dans son intégralité, affirmant à cette fin que ses structures ont été construites "illégalement". Le gouvernement affirme par ailleurs qu'il a généreusement offert aux membres de la communauté une réinstallation, allant jusqu'à garantir de

mettre main à la poche pour financer le site de réinstallation.

Israël considère que son action est légitime : la Haute Cour de Justice (Cour suprême) n'y a-t-elle pas apposé son sceau d'approbation ? Mais ces affirmations ne sont rien de moins que des falsifications, minutieusement confectionnées par des juristes s'appuyant sur les formalismes légaux bancaux et injustes. En premier lieu, l'argument selon lequel les habitations ont été construites sans permis des autorités israéliennes est fallacieux. Les Palestiniens ne sont pas intrinsèquement des hors-la-loi, contrairement à ce que certains suggèrent en Israël.

Ils construisent illégalement car ils n'ont pas d'alternative

Pour les Palestiniens, il est tout simplement impossible d'obtenir des permis de construire de la part des autorités israéliennes car le plan urbain établi par Israël en Cisjordanie est conçu pour servir les colons et déposséder les Palestiniens. En second lieu, le gouvernement omet de mentionner que les deux sites de réinstallation qu'il a si magnanimement offerts laissent à désirer : l'un est situé à côté d'une décharge et l'autre à côté d'une station de traitement des eaux usées. De plus, un tel transfert mettrait en péril la capacité de la communauté à gagner sa vie. Enfin, dans son verdict, la Haute Cour a complètement ignoré la réalité du régime de planification urbaine en Cisjordanie. **Ainsi, le fait que la Haute Cour ait approuvé la décision du gouvernement ne rend pas la démolition juste ou même légale. Elle ne fait que rendre l'autorité judiciaire complice de ce qui ne constitue rien de**

moins qu'un crime de guerre, celui du transfert forcé d'une population protégée sur un territoire occupé. (NDLR : souligné par nous)

La bande de Gaza :

Avec une population de presque 2 millions de personnes, la bande de Gaza est essentiellement devenue une prison à ciel ouvert. Ses détenus ont organisé des manifestations ces six derniers mois, après avoir souffert plus d'une décennie du blocus israélien ayant mené à un effondrement économique, des taux de chômage crevant le plafond, la pollution de l'eau destinée à la consommation, un accès à l'énergie en chute libre, et au bout du compte, à un profond désespoir. Depuis le 30 mars, plus de cinq mille Palestiniens ont été blessés par des balles réelles israéliennes, et plus de 170 ont été tués – dont au moins 31 mineurs. Les plus jeunes n'étaient que des petits garçons. Majdi a-Satari, Yasser Abu a-Naja et Naser Musbeh n'avaient qu'onze ans lorsqu'ils ont été tués.

Tout comme pour Khan al-Ahmar, la Haute Cour israélienne a considéré les politiques israéliennes concernant la bande de Gaza "légales" sur un certain nombre de points – notamment divers aspects du blocus – et a récemment approuvé les règles d'engagement autorisant les snipers israéliens à continuer de tirer, à distance, sur des manifestations à l'intérieur de Gaza.

Eh bien, le seul problème avec tout ceci est que ce n'est aucunement légal, moral, ni même vaguement acceptable. Cependant, tant que ce processus méthodique et implacable ne déclenche pas un outrage international et une action internationale subséquente, Israël peut entretenir avec succès cette contradiction dans les termes : opprimer des millions de personnes *tout en restant considéré comme une "démocratie"*.

Le schéma de l'occupation

Voilà comment, en résumé, fonctionne le schéma de l'occupation : les institutions israéliennes, dans lesquelles les Palestiniens n'ont aucune représentation, déplacent des morceaux de papiers le long d'une ligne de désassemblage bien huilée. Comment légalisons-nous la destruction de cette communauté ? Comment dissimulons-nous un nouveau meurtre ? Comment nous emparons-nous de cette portion de terre pales-

tinienne ? Avec plus de 50 ans d'expérience, nous avons eu tout le temps de parfaire cette mascarade parfaitement rodée. Nous sommes désormais de véritables experts en construction de cette façade de légalité, qui s'est montrée fort utile et nous protégeant de toute conséquence internationale tangible.

Aucune de ces actions n'a de rapport avec la sécurité, contrairement à ce qu'affirme Israël. En revanche, elles affectent le concept amorphe que l'on appelle le Processus de Paix au Proche-Orient. Si l'on regarde au-delà de cette expression, il apparaît clairement que cette solution, qui reste supposément à négocier, est en fait dictée, jour après jour, par des actions israéliennes unilatérales. Membres du Conseil, dans les coulisses de ce "processus", c'est la Palestine qui s'étirole.

Considérez ces analogies historiques

L'empêchement du vote des personnes non blanches était une pierre angulaire des États du sud américain sous les lois Jim Crow, mais nous sommes allés encore plus loin, avec rien de moins que l'oblitération du vote. Les Palestiniens sous occupation demeurant non citoyens, ils ne peuvent pas voter, et n'ont surtout absolument aucune représentation au sein des institutions israéliennes qui gouvernent leurs vies. Ou jetez un œil aux systèmes de planification discriminatoires et au système légal séparé dans les territoires occupés. **Ceux-ci nous renvoient à la politique du Grand Apartheid en Afrique du Sud. S'il est entendu qu'aucune des deux analogies n'est parfaite, l'Histoire n'offre pas la précision ; elle propose une boussole morale. Et cette boussole invite au rejet de l'oppression israélienne des Palestiniens, avec la même conviction inébranlable au nom de laquelle l'humanité a par le passé rejeté ces immenses injustices.** (NDLR : souligné par nous)

Israël semble suivre une boussole différente, et s'affaire à supprimer tout obstacle compromettant son objectif. Les efforts en cours pour légiférer contre les organisations israéliennes pour les droits humains sont désormais accompagnés par une nouvelle norme dans laquelle l'opposition à l'occupation est considérée comme une trahison. (...)

Notre combat

Je suis un membre d'une équipe d'environ 40 Israéliens et Palestiniens engagés. Nous ne nous intéressons pas aux nombres d'États nécessaires pour arriver à une "solution". Nous nous concentrons plutôt sur la réalisation des droits humains. C'est pourquoi nous rejetons l'occupation. Nous la rejetons parce que la réalité actuelle est entièrement incompatible avec le droit et la justice. **C'est une réalité entièrement incompatible avec une vie de liberté et de dignité pour l'ensemble des 13 millions de personnes – Israéliens comme Palestiniens – vivant entre le Jourdain et la Méditerranée. Voilà le futur pour lequel nous nous engageons.** (NDLR : souligné par nous)

Certes, il paraît lointain, et semble s'éloigner toujours plus. Mais nous pouvons faire de ce futur une réalité. Une action internationale robuste peut le rendre possible. C'est là l'unique option non-violente viable. Le monde doit signifier à Israël qu'il ne restera plus les bras croisés, qu'il interviendra contre le démantèlement du peuple palestinien.

L'ordre international basé sur des règles ne se défendra pas de lui-même. La fragmentation de la Palestine est néfaste tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, ainsi que pour le droit international et les valeurs qu'il porte. Il est du devoir du Conseil de Sécurité – vos délégations, réunies dans cette pièce – de surveiller cela. Les enjeux sont énormes. Le Conseil de Sécurité doit agir. En fait, il a déjà décidé de le faire, certes de façon très limitée. Néanmoins, et ce n'est pas un secret, le Secrétaire Général n'a jusqu'à ce jour pas eu grand-chose à rapporter au Conseil concernant la mise en œuvre de l'article 5 de la résolution 2334.

Avant de terminer, je voudrais revenir sur Khan al-Ahmar. La nécessité d'agir est critique et urgente. (...)

Membres du Conseil de Sécurité : vous avez parlé, et c'est ainsi qu'Israël vous a répondu. Il faut passer à l'action. (NDLR : souligné par nous)

Merci beaucoup.

Hagai EL-AD,

Directeur exécutif de B'Tselem

Voir l'article et l'entendre (en anglais, sous-titré en français)

sur: <https://www.aurdip.org/discours-de-hagai-el-ad-au-conseil.html>

J'ai demandé à la seule journaliste israélienne basée en Palestine, Amira Hass, de me montrer quelque chose de choquant...

... et voici ce que j'ai vu (*The Independent*)

par Robert FISK



La seule journaliste israélienne qui vit en Cisjordanie - ou en Palestine, si vous croyez encore en ce mot si peu orthodoxe - m'a donc emmené sur une route à l'extérieur de Ramallah, qui dans mon souvenir était une autoroute qui menait à Jérusalem. Mais maintenant, sur la colline, elle se transforme en une route à l'abandon, à moitié goudronnée, bordée de magasins fermés par des volets rouillés et des ordures.

La même odeur putride d'égouts à l'air libre plane sur la route. L'eau puante stagne, verte et flasque, en flaques au pied du mur. (...)

Bantoustan palestinien

On peut faire confiance à Amira pour ouvrir le feu. Elle crache avec colère les mots "*bantoustan palestinien*", encore et encore, en me faisant faire, en voiture, le tour des enclaves palestiniennes de Cisjordanie pour arriver, au bout d'une heure ou deux, au **Mur**. Il nous domine de ses 8 mètres, austère, monstrueux de détermination, il serpente entre les immeubles, se glisse dans les oueds et revient sur lui-même de sorte qu'il y a parfois deux murs, un double mur mais le même mur, comme si cette créature imitait les méandres d'une route sinueuse des Alpes. On secoue la tête, incrédule, pendant un moment et tout à coup, bizarrement, il n'y a plus de Mur, rien qu'une rue commerçante ou une colline aride, couverte de broussailles et de rochers. **Puis on voit grossir une énorme colonie de peuplement d'Israël, avec de beaux arbres verts, des maisons aux toits rouges et de belles routes et, oui, encore des murs et des clôtures de barbelés et d'autres murs plus grands. Et puis le monstre en personne : le Mur.** (NDLR : souligné par nous)

C'est la destruction de la vie des gens - c'est la fin du monde. Tu vois ça ?

Mais la section du Mur où Amira Hass m'emmène, (...) c'est l'ancienne route de Ramallah à Jérusalem, bordée de richesses perdues, de vains espoirs

et de maisons autrefois aimées, et tout cela finit, bien sûr, dans le Mur. "Si ça, ce n'est pas choquant, je ne sais pas ce qui l'est, dit Amira. C'est la destruction de la vie des gens - c'est la fin du monde. Tu vois ça ?" (...) Mais presque toutes les maisons et les magasins sont fermés, il y a des mauvaises herbes et des arbustes secs sur la bordure en ruine du trottoir. Les graffitis sont hideux, le soleil est impitoyable, l'air est si brûlant que le gris du mur se confond avec la pierre grise du ciel. "Quelle tristesse", dit Amira Hass, sans émotion. "Cet endroit, je le montre toujours aux gens, tu sais, je l'ai montré probablement une centaine de fois déjà, et ça ne cesse de me choquer." La puanteur des eaux d'égout, une fois qu'on s'y est habitué, ne paraît plus incongrue. C'est un endroit où l'imagination s'assèche, ne laissant subsister qu'une petite mare sinistre dont la couleur verte est d'autant plus brillante que le Mur s'est patiné avec l'âge. (...)

"Tu sais, on ne peut pas nier que, pendant un certain temps, [le Mur] a eu un impact sécuritaire," dit-elle. C'est vrai. Il a stoppé la campagne palestinienne d'attentats suicide. Mais le Mur a aussi un objectif expansionniste. Il a confisqué des terres arabes qui ne font pas plus partie de l'État d'Israël que les vastes colonies qui abritent aujourd'hui environ 400 000 Juifs à travers la Cisjordanie. (...) "*La réalité des bantoustans, réserves ou enclaves palestiniens*, écrit-elle à l'occasion du sombre 25^{ème} anniversaire des accords d'Oslo, se voit sur le terrain... il n'a été précisé nulle part que l'objectif était la création d'un État palestinien dans le territoire occupé en 1967, contrairement

à ce que les Palestiniens et beaucoup de gens du camp israélien à l'époque et dans les pays européens avaient imaginé." (...)

Résignation apparente des palestiniens ?

Son analyse est sans concession mais elle garde une certaine distance historique. "*Les Palestiniens savent que ce n'est pas l'indépendance. Mais à l'heure actuelle, ils se disent que ça ne vaut plus la peine de se battre. Les gens ne sont pas restés indifférents, loin de là, lorsque, ces deux ou trois dernières années, des jeunes hommes ont fait des attaques au couteau ou que des étudiants se sont rendus aux postes de contrôle pour s'opposer à l'armée israélienne. Mais on n'a pas vu les masses sortir dans la rue pour affronter l'armée. Aujourd'hui, ce n'est pas la peur, ce n'est pas la police palestinienne qui les arrête. Avec les Palestiniens divisés entre le Hamas et le Fatah, et avec l'Amérique - Trump -, avec tout cela, les Palestiniens, que l'expérience a rendu sagaces en matière de politique, se disent que cela ne servirait à rien de se sacrifier.*" (...)

En retournant à Jérusalem, sur la "lune", je remercie Amira Hass pour sa visite guidée, aussi bien culturelle que journalistique, ainsi que pour ses analyses qui justifient aux yeux des Israéliens qui la haïssent sans la lire, le courrier haineux qu'ils lui envoient. "*J'ai tendance à dire aux gens ce qu'ils ne veulent pas entendre*", me dit-elle. Pour moi, Amira est une vraie journaliste. Et s'il y a une chose dont je suis sûr, c'est qu'elle ne regardera jamais passer l'injustice sans rien faire.

22 septembre 2018

Traduction : Dominique MUSELET

Voir: <https://www.legrandsoir.info/j-ai-demande-a-la-seule-journaliste-israelienne-basee-en-palestine-de-me-montrer-quelque-chose-de-choquant-et-voici-ce-que-j-ai-html>



LA NOUVELLE LOI ISRAËLIENNE sur « l'État-nation » a-t-elle légalisé l'apartheid ?

Par Dominique VIDAL (1)

« Une loi mauvaise pour Israël et mauvaise pour le peuple juif. » Qui juge aussi sévèrement le nouveau texte constitutionnel adopté cet été par la Knesset, le Parlement israélien ? Un intellectuel critique, comme l'écrivain David Grossmann, l'historien Zeev Sternhell ou le cinéaste Amos Gitai ? Tous, et bien d'autres, ont effectivement condamné le texte. Mais ce jugement émane... du président de l'État d'Israël, Reuven Rivlin ! Et pour cause : la loi officialise l'apartheid. (NDLR : souligné par nous)

Un État sans Constitution

Israël n'a pas de Constitution : son père fondateur, David Ben Gourion, ne voulait pas s'opposer aux partis religieux, pour qui seule la loi religieuse juive, la Halakha, pouvait en tenir lieu. À la place, il s'est doté, au fil des décennies, de lois fondamentales régissant ses différentes institutions. Celle de 1992 l'a défini ainsi comme un « État juif et démocratique ». Cette définition s'apparentait à un oxymore (ou une contradiction) : si la majorité des citoyens était un jour Arabe, l'État, pour rester juif, devrait fouler aux pieds son caractère démocratique.

« État nation du peuple juif »

Ce flou artistique ne suffisait plus à la droite et l'extrême droite au pouvoir, qui ont donc imposé le vote d'une nouvelle loi fondamentale, intitulée « Israël en tant qu'État-nation du peuple juif ».

Pour dissiper toute ambiguïté sur cette expression, l'article 1 précise notamment : « L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est spécifique au peuple juif. » Donc refusé aux autres, Palestiniens en tête. Symboliquement, abolissant le statut officiel que l'arabe partageait avec l'hébreu depuis 1948, l'article 4 écrit que « le langage de l'État est l'hébreu », tout en prévoyant pour l'arabe un « statut spécial ». Enfin l'article 7 stipule que « l'État considère le développement de l'implantation juive comme un objectif national et agira en vue d'encourager et de promouvoir ses initiatives et son renforcement ».

De vives réactions

Si les Arabes et les Druzes israéliens ont manifesté massivement contre cette loi, nombre de Juifs l'ont également contestée. Car elle foule aux pieds les principes que, malgré tout, la Déclaration d'indépendance proclamait : le texte lu par David Ben Gourion le 14 mai 1948 promet que le nouvel État « développera le pays au bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur les principes de liberté, de justice et de paix enseignés par les prophètes d'Israël ; il assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ; il garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture ; il assurera la sauvegarde et l'inviolabilité des Lieux saints et des sanctuaires de toutes les religions et respectera les principes de la Charte des Nations unies. »

Un état de fait transformé en loi

Pour Shlomo Sand, « cette nouvelle loi a été adoptée pour institutionnaliser la différence de fait qui existe entre Palestiniens et Israéliens ». L'historien a raison : ce texte ne fait apparemment qu'officialiser l'apartheid découlant de l'attribution de droits différents aux Juifs et aux Arabes, dans les territoires occupés mais aussi, du fait d'une multitude de lois et de règlements, en Israël même dont les Palestiniens sont pourtant des citoyens. Alors, rien de nouveau ? Pas du tout : quand un état de fait se transforme en loi, il acquiert une légitimité qui le renforce considérablement.

Un prélude à l'annexion de toute la Palestine ?

L'adoption de cette loi ne doit évidemment rien au hasard. Elle est votée au moment même où la coalition de droite et d'extrême droite fait prendre au conflit israélo-palestinien un tournant historique : le passage de la colonisation à l'annexion, comme Naftali Bennett l'a affirmé en toutes lettres dans un discours aux responsables de colonies. **Adieu, les deux États : le cap est mis sur un État unique, à majorité arabe mais à direction juive. C'est exactement cette perspective que prépare la loi sur « l'État-nation du peuple juif ».** Si la communauté internationale l'accepte... (NDLR : souligné par nous)

(1) Journaliste et historien, auteur de Antisionisme = antisémitisme ? (Libertalia, février 2018).

Voir : <https://orientxxi.info/va-comprendre/la-nouvelle-loi-israelienne-sur-l-etat-nation-a-t-elle-legalise-l-apartheid,2678>

ISRAËL A DÉSORMAIS SA LOI RACIALE

Désormais, par décision de justice, il y a deux types sanguins en Israël : le sang juif et le sang non juif.

Même s'ils avaient l'éternité devant eux, Israël et la nation juive ne pourront jamais réparer tout le mal qu'ils ont fait à la nation palestinienne. Rien ne pourra compenser le préjudice matériel. Ni le préjudice intellectuel. Ni le préju-

dice physique. Ni le préjudice spirituel. Ni le pillage de leurs terres et de leurs biens. Ni leur liberté. Ni leur dignité foulée aux pieds. Ni les meurtres et les deuils. Ni les personnes blessées et estropiées, et dont la vie a été irrémédiablement



Par Gideon LÉVY

gâchée. Pas plus que les centaines de milliers d'innocents qui ont été torturés et emprisonnés, ou les générations qu'on a privées de leur droit légitime à une vie normale.

Rien ne vaut Yom Kippour pour dire ces choses-là. **Bien entendu, Israël n'a jamais même envisagé de s'engager dans un processus d'indemnisation et de réparation, ni d'assumer ses responsabilités.** (NDLR : souligné par nous). On ne peut rien attendre d'un occupant qui prétend être la victime, qui rend responsable tout le monde, sauf lui-même, de chaque injustice qu'il commet.

payer toute compensation pour les destructions et les meurtres systématiques qu'il commet dans les territoires palestiniens depuis 1948, il y a encore des gens qui ont l'incroyable culot d'exiger des compensations de la part des Palestiniens.

La bande de Gaza a été détruite par Israël à maintes reprises, et ce de la façon la plus atroce, mais Israël n'a jamais offert de participer à sa reconstruction. Au fil des ans, Israël a tué des dizaines de milliers de personnes, y compris d'innombrables, innocents dont des femmes, des enfants et des

fondamentaux d'équité et de justice, en voilà une preuve.

Mais tout cela ne suffit pas encore. Cette semaine, un nouveau record a été établi. Le juge au tribunal de district de Jérusalem, Moshe Drori, a statué qu'un Juif blessé lors d'un attentat terroriste a droit à une indemnisation supplémentaire, parce qu'il est juif, sans avoir à prouver qu'il a subi un préjudice, sur la base de la loi sur « l'État-nation juif », qui stipule que le gouvernement fera tout son possible pour protéger le bien-être des Juifs

Cette fois, tout est dit, la boucle est bouclée

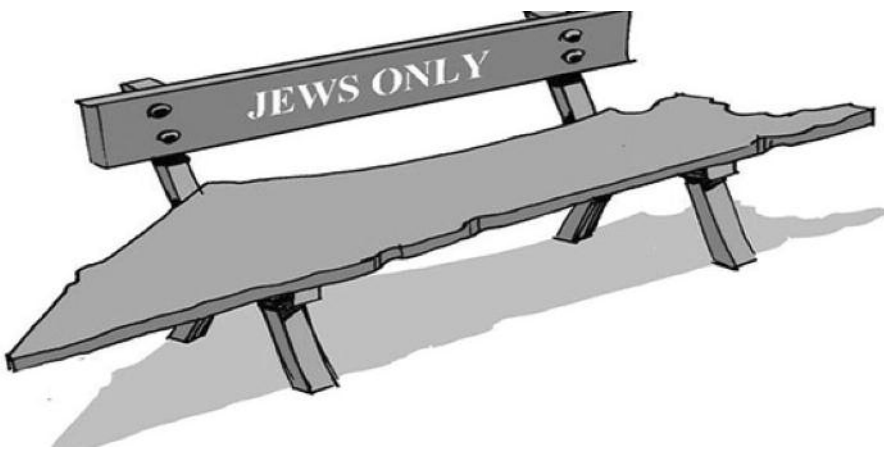
Nous sommes maintenant en présence d'une véritable loi raciale, à en juger par l'interprétation inévitable qu'a faite le tribunal de la loi sur l'État-nation. Désormais, deux types de sang existent en Israël : le sang juif et le sang non juif, jusque dans les textes juridiques. La valeur de ces deux types de sang est également différente. Le sang juif n'a pas de prix, il doit être protégé par tous les moyens possibles. Le sang non juif est terriblement bon marché, on peut le verser comme de l'eau. Une telle situation n'existait jusqu'à présent que *de facto*, et bien sûr des normes et des sanctions différentes s'appliquaient aux Juifs et aux autres. Mais elle est désormais sanctionnée par une décision de justice.

Soixante-dix ans de nationalisme et de racisme envers les victimes ont maintenant la justification juridique nécessaire. La loi sur l'État-nation, dont on nous disait que sa nature n'était que déclarative et symbolique, a acquis son sens véritable, que le juge Drori a très bien su interpréter : celui d'une loi fondamentale établissant la supériorité du sang juif. Désormais, Israël a sa loi sur la race.

Publié le 6 octobre 2018

Traduit par Jacques Boutard -
Source: <https://www.haaretz.com/opinion/premium-now-israel-has-a-race-law-1.649206>

<http://www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=24157>



DR

Mais même cela ne lui suffit pas

De temps en temps, un autre record est battu : l'État israélien, des organisations israéliennes ou des individus, en Israël et dans le monde juif, poursuivent en justice les Palestiniens pour des dommages entraînés par des actions terroristes. Par exemple, *le Shurat HaDin Israel Law Center*, un organisme sans but lucratif ; qui se qualifie d'« organisation juive de défense des droits de l'homme », fait des pieds et des mains, en Israël et à l'étranger, pour poursuivre en justice des personnes et organisations palestiniennes au nom de victimes juives.

Cette activité méprisable et indigne, selon laquelle la victime est le criminel et seul le sang des Juifs est rouge et mérite donc réparation, remporte parfois des succès, surtout dans le domaine des relations publiques. Alors qu'Israël évite de

personnes âgées, et on demande aux Palestiniens de payer des compensations !

Dans le cadre de cette absurdité, des maisons appartenant à des Juifs avant 1948 sont rendues à leurs propriétaires d'origine par le système juridique israélien, dépouillant ainsi des gens qui y ont vécu pendant des décennies. Dans le même temps, les biens palestiniens volés ou abandonnés depuis 1948 n'ont jamais été restitués à leurs légitimes propriétaires. À Silwan et à Cheikh Jarrah, deux quartiers de Jérusalem-Est, et ailleurs, les drapeaux israéliens se multiplient, tandis que des centaines de Palestiniens se retrouvent sans abri après avoir été honteusement expulsés de leurs foyers sur ordre des tribunaux « *équitable et impartiaux* » de l'État d'Israël. Si quelqu'un a à cœur de comprendre quel point de pourriture morale le système juridique israélien a atteint, et combien il s'est éloigné des principes

ÉTAT-NATION JUIF : les Eglises catholiques demandent l'abandon de la loi

par Christophe LAFONTAINE

Les Ordinaires catholiques de Terre Sainte (AOCTS) ont demandé le 31 octobre aux autorités israéliennes



d'abroger la loi sur l'Etat-Nation juif adoptée en juillet et la reconnaissance de l'égalité de tous les citoyens.

« **L**a loi ignore totalement le fait qu'il existe un autre peuple, les Arabes palestiniens (NDLR : les descendants des Palestiniens restés sur leurs terres à la création d'Israël en 1948) et d'autres grandes communautés religieuses, chrétiens et musulmans, ainsi que les druzes et les baha'is, profondément enracinés dans ce pays. » Autrement dit Israël. C'est en ces termes que l'Assemblée des Ordinaires catholiques de Terre Sainte (AOCTS) a vivement critiqué à son tour, par le biais d'un communiqué publié le 31 octobre - après notamment le Patriarcat latin le 30 juillet dernier - la loi controversée définissant Israël comme l'Etat-nation du seul peuple juif, adoptée à la Knesset (le parlement israélien) le 19 juillet dernier. La loi est ainsi accusée de marginaliser les non juifs bien que 1,8 des 9 millions d'habitants en Israël, soit 20 %, sont des Arabes.

Le texte, entrant dans la catégorie des **lois fondamentales** du pays, a une valeur constitutionnelle dans l'Etat hébreu qui n'a jamais eu de Constitution rédigée ou approuvée depuis sa création. Si le texte ne change pas beaucoup de choses en pratique, s'accordent à dire les membres de l'AOCTS, il fournit en tant que loi fondamentale « *une base constitutionnelle et légale à la discrimination entre citoyens israéliens* », alertent les chefs des Eglises catholiques.

Ces derniers reprochent concrètement au texte de loi de poser des privilèges pour les citoyens juifs et d'encourager ainsi « *une vision discriminatoire* » dans la société israélienne. La loi ne

reconnaissant le droit à l'autodétermination (ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) qu'aux juifs. Et promulguant « *le développement de la colonisation juive en tant que valeur nationale* », pointent-ils du doigt. A noter que le texte stipule aussi que l'hébreu est érigé en seule langue officielle (reléguant l'arabe à un statut spécial). De même Jérusalem est définie exclusivement comme la capitale d'Israël « *capitale complète et unie* », incluant la partie orientale de la ville sainte annexée.

Atteinte à l'égalité des citoyens

« *Nos fidèles, les chrétiens, nos concitoyens musulmans, druzes et baha'is, nous tous qui sommes arabes, ne sommes pas moins citoyens de ce pays que nos frères et sœurs juifs* », s'émeuvent dans leur communiqué pas moins de 25 évêques et vicaires épiscopaux catholiques de rites latin et orientaux en Terre Sainte, parmi lesquels l'archevêque melkite de Saint-Jean-d'Acre, Mgr Georges Bacouni, l'archevêque Maronite de Haïfa, Mgr Moussa al-Hage, l'administrateur apostolique du Patriarcat latin de Jérusalem, Mgr Pierbattista Pizzaballa, le Custode de Terre Sainte, le père Francesco Patton, les deux patriarches latins émérites, Mgr Michel Sabbah et Mgr Fouad Twal. Tous les signataires appellent les autorités israéliennes « *à abroger* » la loi.

Il convient de rappeler que la demande des Eglises catholiques si elle était entendue nécessiterait un processus très complexe car la nouvelle loi, qui officie – on l'a vu – comme

loi fondamentale est un type de loi plus difficile à modifier ou à abroger à la Knesset qu'une loi classique.

En tout état de cause, les membres de l'AOCTS rappellent vivement dans leur communiqué que « *les chrétiens, les musulmans, les druzes, les baha'is et les juifs exigent d'être traités comme des citoyens égaux* » en Israël. Réclamant une égalité qui doit « *inclure la reconnaissance respectueuse de nos identités civique (israélienne), ethnique (arabe palestinienne) et religieuse (chrétienne), en tant qu'individus et en tant que communautés* », explicitent fermement les représentants des Eglises catholiques en Terre Sainte.

Pour les membres de l'AOCTS, la loi sur l'Etat-nation juif porte au contraire clairement atteinte aux valeurs d'égalité, de justice et de démocratie contenues dans la « *Loi fondamentale sur la dignité humaine et la liberté* » de 1992 qui a été selon eux, « *une étape importante dans la lutte pour la protection et la promotion de ces valeurs.* » Dans leur communiqué les chefs des Eglises catholiques en Terre Sainte affirment que le texte contrevient également aux conventions internationales, dont Israël est signataire, concernant les droits de l'homme, le respect de la diversité et le renforcement de la justice, de l'égalité et de la paix. On peut citer la Résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations Unies garantissant la création d'un Etat juif tout en assurant le plein droit civil aux Arabes.

Cherchant à maintenir « *un esprit de dialogue* », les évêques et vicaires épiscopaux catholiques de rites latin

et orientaux en Terre Sainte légitiment leurs demandes à deux titres. « *En tant qu'Israéliens et en tant qu'arabes palestiniens, nous cherchons, disent-ils, à faire partie d'un Etat qui promeut la justice et la paix, la sécurité et la prospérité pour tous ses*

citoyens. » Et « *en tant que chrétiens, nous sommes fiers que l'Eglise universelle ait été fondée à Jérusalem et que ses premiers fidèles aient été des enfants de ce pays et de son peuple* ».

1er novembre 2018.

Terre Sainte magazine a publié un décryptage complet pour comprendre les tenants et aboutissants de la loi dans son numéro de septembre-octobre 2018 : « *Le vote d'une loi interroge sur le devenir démocratique de l'Etat juif* ».

http://www.terrasanta.net/tsx/showPage.jsp?wi_number=11179&wcat=0

A GAZA, LE QATAR œuvre pour asseoir son rôle dans le dossier palestinien

Au bout d'une piste de sable, l'imposant palais de justice de Gaza tout juste sorti de terre matérialise l'emprise du Qatar sur l'enclave palestinienne.



© AFP / MAHMUD HAMS

Le tribunal est le dernier projet en date financé par le petit émirat du Golfe à Gaza, où son influence grandissante a été mise en cause par l'ex ministre israélien de la Défense Avigdor Lieberman, qui a démissionné le 14 novembre, fragilisant la coalition gouvernementale. Cette démission fait notamment suite à l'autorisation donnée par le gouvernement israélien au Qatar de délivrer 15 millions de dollars (13 millions d'euros) en liquide pour payer les salaires des fonctionnaires du mouvement islamiste Hamas. Trois guerres ont opposé Israël au Hamas depuis 2008. M. Lieberman a surtout pris ombrage du cessez-le-feu conclu indirectement entre Israël et les groupes gazaouis pour mettre fin à la plus grave confrontation dans la zone depuis la guerre de 2014. Le Qatar passe pour être également intervenu dans ces tractations. Mais le coup d'éclat de M. Lieberman ne devrait guère affecter l'engagement de l'émirat dans l'enclave.

"*Le rôle du Qatar à Gaza est important stratégiquement pour Israël*", estime Sigurd Neubauer, spécialiste du Moyen-Orient basé à Washington. Cela lui permet de renforcer "*des liens avec un Etat du Golfe avec lequel il n'entretient pas de relations diplomatiques formelles*". Jouer les intercesseurs entre Gaza et Israël

permet aussi à Doha, soumis à un blocus de la part de ses voisins arabes du Golfe depuis 2017, de se faire entendre sur la scène régionale.

"*Le dossier palestinien reste important pour tous les pays cherchant à jouer un rôle dans la région*", explique Jamal al-Fadi, professeur de sciences politiques à Gaza.

"MERCİ AU QATAR"

Ces dernières semaines, le Qatar a permis d'alléger le strict blocus imposé par Israël à Gaza depuis plus de dix ans. En plus de contribuer à payer l'administration du Hamas, il a financé des livraisons de fioul ayant spectaculairement augmenté l'approvisionnement en électricité du territoire éprouvé où les coupures sont très fréquentes. Mais les centaines de millions de dollars qataris façonnent depuis plus longtemps une partie du paysage gazaoui : la promenade le long de la mer dans la ville de Gaza, la route à quatre voies traversant l'enclave du nord au sud ou le tribunal inauguré en septembre ont tous été financés par l'émirat.

A l'entrée de l'hôpital al-Thani dans la ville de Gaza, les portraits de l'émir du Qatar et de son père rappellent aux visiteurs qui a mis la main à la poche. Plus au sud, à Khan Younès, le Qatar a construit un ensemble de 3.000 logements, baptisé "*la ville*

Hamad", du nom de l'ancien émir. Au milieu d'immeubles flambant neufs se trouvent des jardins, des écoles et une mosquée. "*Avant, la maison de mon fils faisait 70 mètres carrés*", explique Aitaf Aouda, dans son salon lumineux. "*Désormais, les sept membres de la famille vivent dans 130m2. Il y a un jardin, les rues sont belles*", se réjouit-elle. "*Les enfants ne sont plus bloqués à la maison*". Près de chez eux, le vendeur d'une échoppe située à côté de la mosquée l'a baptisée "*Merci au Qatar*".

SUBTIL ÉQUILIBRE

L'alliance entre le Qatar et le Hamas s'appuie sur une proximité idéologique, l'émirat et le mouvement islamiste s'inspirant tous deux des Frères musulmans, mais surtout sur des intérêts communs. Plusieurs figures du Hamas ont trouvé refuge au Qatar, dont son ancien dirigeant Khaled Mechaal. Et environ 100.000 Palestiniens y vivent. "*Le Qatar a toujours vu la question palestinienne, et plus spécifiquement son rôle de lien avec le Hamas, comme un moyen d'être utile aux Américains*", explique Tobias Borck, chercheur associé au Royal United Services Institute, un centre de réflexion britannique.

Même si son lien privilégié avec le mouvement lui a été un temps préjudi-

ciable : en juin 2017, lorsque ses voisins ont rompu leurs relations diplomatiques avec lui, ses liens avec le groupe palestinien - considéré comme une organisation terroriste par les Etats-Unis, l'Union européenne ou le Canada - a été utilisé pour le discréditer. Le message des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite auprès de l'administration Trump "était que le Qatar soutenait le Hamas, soit en d'autres termes le terrorisme", selon M. Neubauer. Doha semble avoir réussi à convaincre Washington qu'il

pouvait au contraire être un acteur clé pour contenir le Hamas.

Ces dernières semaines, en négociant avec lui tout en contournant l'Autorité palestinienne internationalement reconnue, les Nations unies, Israël et l'Egypte ont renforcé l'émirat dans son rôle d'intercesseur. Officiellement, le Qatar et Israël n'ont pas de relations diplomatiques même si des liens existent depuis plus de vingt ans, l'Etat hébreu ayant eu une représentation commerciale dans l'émirat.

Il est peu probable que des contacts officiels soient établis, mais "la relation va continuer", assure M. Neubauer.

21 novembre 2018 -

Gaza (Territoires palestiniens) (AFP)

Voir: https://www.lepoint.fr/monde/a-gaza-le-qatar-oeuvre-pour-asseoir-son-role-dans-le-dossier-palestinien-21-11-2018-2273270_24.php

LA MARCHÉ DU RETOUR À GAZA

9 mois de résistance non-violente exemplaire dans la bande de Gaza

Par Ziad MEDOUKH



Une marche initiée par la société civile

Mars 2018-décembre 2018, neuf mois depuis le début de la grande marche du retour dans la bande de Gaza, une **marche populaire et non-violente** initiée par la société civile dans la bande de Gaza, et se poursuit jusqu'à nos jours, et cela malgré un bilan très lourd côté palestinien : presque 240 morts dont 40 enfants moins de 16 ans, et plus de 22.000 blessés, dont des amputés.

Les Palestiniens de Gaza vont poursuivre cette initiative populaire et non-violente jusqu'à la **levée de ce blocus** israélien inhumain, qui dur depuis plus de 11 ans avec des conséquences dramatiques sur plus de deux millions de Palestiniens de Gaza.

C'est vrai que le Hamas qui dirige la bande de Gaza, et quelques partis politiques et factions de Gaza ont essayé de récupérer et manipuler cette marche, mais le fait que plus de 15.000 à 20.000 personnes de toutes catégories sociales et de toutes tendances politiques se dirigent sur les frontières tous les vendredis afin d'affronter les soldats israéliens avec leurs poitrines nues et seulement les dra-

peaux palestiniens dans la main, montrent que la **société civile refuse toute récupération**, et veut garder l'aspect pacifique de cette initiative populaire.

L'objectif de la marche a évolué avec le temps

Au début, l'objectif de cette initiative était d'exiger le retour des milliers de réfugiés palestiniens de Gaza à leur villes et villages d'origine occupés en 1948, mais cet objectif était seulement un slogan afin de mobiliser les réfugiés de la bande de Gaza qui représentent plus de 70% de la population civile de Gaza.

Mais actuellement, et selon les noms donnés par les organisateurs de cette marche à chaque manifestation hebdomadaire de vendredi comme (la levée du blocus, la lutte continue, la marche se poursuivra, Gaza et la Cisjordanie unies, l'aspect populaire restera dans cette marche, la marche est pacifique) on peut comprendre bien que le vrai objectif de cette marche est **d'exiger la levée de ce blocus israélien** sur la population civile de la bande de Gaza, et d'essayer de mettre la pression sur le gouvernement israélien en premier lieu, et la communauté internationale après, afin d'améliorer les conditions tragiques de la vie de ces Palestiniens enfermés de Gaza, et privés de leurs droits les plus fondamentaux.

Les leçons à tirer de cette marche sont toutes en faveur du développement de la résistance par la non-violence dans cette région enfermée, en plus, cette marche a changé l'image de la bande de Gaza comme une région dominée par les factions militaires et la résistance armée uniquement. En plus cette

marche a renforcé la **solidarité internationale et la mobilisation mondiale** avec cette population de Gaza en souffrance permanente.

C'est cette non violence qui a fait la force de cette marche

Un autre aspect important à souligner ici: ces actions pacifiques montrent que la non violence pourrait être efficace y compris dans la bande de Gaza pour lutter et résister contre les mesures atroces de l'occupation israélienne, et que les dirigeants israéliens ne supportent pas ces manifestations pacifiques qui se développent dans la bande de Gaza semaine après semaine.

La résistance populaire pacifique et non-violente qui se développe dans la bande de Gaza va-t-elle montrer son efficacité ? Après neuf mois de cette marche, et après le bilan tiré de ces actions, les données sont en faveur d'alléger le blocus israélien et d'améliorer la vie quotidienne de plus de deux millions de Palestiniens de Gaza, mais surtout de proposer une solution régionale et internationale pour ces Palestiniens enfermés et isolés.

Un élément évident, la lutte continue, et les Palestiniens de Gaza vont développer davantage des actions pacifiques afin d'entendre leur voix, la voix des opprimés, mais la voix de la résistance populaire.

(1): Ziad Medoukh est directeur du département de français à l'Université Al Aqsa de Gaza et coordinateur du Centre de la Paix de Gaza. Il est l'auteur de nombreuses publications concernant l'enseignement du français en Palestine et aussi la non-violence. Il est l'auteur de « Gaza, Terre Des Oubliés, Terre Des Vivants », 70 poèmes de la paix palestinienne.

LES RÉFUGIÉS

L'ORIGINE DE LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Dès la première moitié du 20^{ème} siècle, tout le monde avait compris les risques/la potentialité qui allaient de pair avec les conditions de la création de l'Etat d'Israël : dès 1930, l'agence juive avait indiqué la nécessité du transfert de la population (palestinienne), nécessité confirmée par David Ben Gourion en 1937. Il met en forme cette stratégie, quelques années plus tard (1948) sous la forme du plan Daleth (voir infra). L'ONU est parfaitement au fait de ces volontés d'expulsions des populations arabes (voir infra).

Analysant les effets de cette volonté des autorités israéliennes successives, Shlomo Sand rappelait (revue de presse : Mediapart – 28/9/18) « En 1956, Moshé Dayan a prononcé un célèbre discours d'éloge funèbre sur la tombe de Roy Rotberg, membre du kibboutz Nahal Oz, implanté juste en face de Gaza : « *S'il vous plaît, n'injurions pas aujourd'hui les meurtriers. Qui sommes-nous pour nous étonner de leur haine violente à notre égard ? Cela fait huit ans qu'ils sont regroupés dans les camps de réfugiés à Gaza, avec sous leurs yeux, le fait que nous avons récupéré la terre et les villages où eux-mêmes et leurs aïeux ont vécu... Nous sommes une génération de colons, et sans casques ni canons nous ne pourrions pas planter un arbre ni construire une maison.* »

LA NAKBA

Dans son livre (*L'histoire occultée des Palestiniens, 1947-1953*, Paris, Éditions Privat, 2013, Sandrine Mansour situe une troisième vague d'exode entre octobre 1948 et le milieu des années 50 : « Ce mouvement de population entraîne le départ d'environ 150 000 à 200 000 personnes. C'est le début de l'exil et les Palestiniens deviennent « une nation de réfugiés » (p.175). Pourtant, la résolution 194 des Nations unies votée le 11 décembre 1948 indique « Qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le

plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables ». Le droit au retour des Palestiniens est proclamé mais est rejeté par l'État hébreu. »

LA MONTÉE CONSTANTE DE LA COLONISATION ET DE L'EXPULSION DES PALESTINIENS

Pendant 70 ans, la communauté internationale regrette, puis dénonce, puis condamne la colonisation israélienne, les expulsions, sans jamais prendre aucune

mesure coercitive. Au fur et à mesure que les déclarations de celle-ci, exprimées en particulier par l'ONU, et l'Europe, la colonisation ne cesse de progresser, jusqu'à ce qu'Israël inscrive dans une loi fondamentale que le développement des colonies doit être protégé et encouragé par l'État (voir le dossier du numéro 70). Cela peu après que le président Donald Trump, ne reconnaisse Jérusalem comme capitale d'Israël. Il ne restait plus qu'à attaquer l'UNRWA en tentant de l'asphyxier financièrement (voir infra) : cet organisme des Nations Unies s'efforçait depuis sa création en 1949 de « *répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens en matière des santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux* ».

Les apports positifs de l'UNRWA aux réfugiés palestiniens et leurs craintes sur l'avenir sont détaillés par zones géographiques (infra).

RÉFUGIÉS PALESTINIENS, LES CHIFFRES-CLÉS 2018

POPULATIONS

On compte 5 340 443 réfugiés palestiniens enregistrés auprès des agences des Nations unies :

2 286 643 en Jordanie
1 435 616 dans la bande de Gaza
997 173 en Cisjordanie
618 128 en Syrie
532 173 au Liban

Hors la comptabilisation de l'UNRWA, on compte également :

- 1,05 million de réfugiés de 1948 qui n'ont jamais été enregistrés à l'UNRWA.
- 1,1 million de réfugiés de 1967 et leurs descendants.

- Des centaines de milliers de réfugiés qui vivaient dans les Territoires occupés et qui ont subi des déplacements forcés après 1967, du fait des politiques d'occupation d'Israël.

CAMPS

- 29 % des réfugiés vivent dans des camps de l'UNRWA.
58 camps de réfugiés existent au Moyen-Orient dont
19 en Cisjordanie, 8 dans la bande de Gaza
10 en Jordanie
12 au Liban
9 en Syrie

Il y a 70 ans, le 10 mars 1948, le Plan Daleth finalisait la planification du nettoyage ethnique de la Palestine

Fin 1947, quand les Nations unies recommandent la partition de la Palestine en un État juif et un État arabe, le pays est habité par un tiers de Juifs et deux tiers d'Arabes palestiniens. Un an plus tard, 80 % de la population arabe palestinienne du territoire, devenu israélien, vit en exil dans des camps de réfugiés, plus de 500 villages et

11 quartiers de villes palestiniennes ont été détruits ou rasés. Ce nettoyage ethnique a été méticuleusement préparé tout particulièrement dans le Plan Daleth. En quelques mois, les dirigeants du mouvement sioniste ont organisé le « *transfert* » par la violence et l'intimidation de la population arabe palestinienne.

Très tôt, David Ben Gourion avait compris que l'achat de terres ne suffirait pas pour mettre la main sur le territoire. À noter que certaines ventes s'accompagnaient de l'obligation pour les anciens propriétaires de quitter le pays. Le président du Fonds National Juif déclarait en 1930 : « S'il y a là d'autres habitants, ils doivent être transférés ailleurs. Nous devons prendre le contrôle des terres. » Selon l'historien israélien Tom Segev « faire disparaître les Arabes se situait au cœur du rêve sioniste, et était aussi une condition nécessaire de sa réalisation. » En 1937 David Ben Gourion affirme que : « Les Arabes devront s'en aller ». En 1940, Yossef Weitz écrit : « C'est notre droit de transférer les Arabes ». Par ailleurs, l'Agence juive, l'organisation dirigeante du sionisme en Palestine, avait élaboré un dossier sur les villages palestiniens avec toutes les informations permettant d'étudier « la meilleure façon de les attaquer ».

Quand Ben Gourion comprend en 1946 que les Britanniques vont quitter la Palestine, il élabore une stratégie générale contre la population palestinienne une fois les Britanniques partis (plan A, B et C).

Quelques mois plus tard fut élaboré le plan D, (Plan Daleth). Ilan Pappé, historien israélien, précise dans son ouvrage, paru en 2008 chez Fayard : « Le nettoyage ethnique de la Palestine » que « C'est lui qui a scellé le destin des Palestiniens sur les territoires que les dirigeants sionistes avaient en vue pour leur futur État juif. [...] le Plan Daleth prévoyait leur expulsion totale et systématique de leur patrie. ». Il démontre dans ce même ouvrage que « Le Plan D israélien de 1948 contient un répertoire des méthodes de nettoyage ethnique qui

correspond point par point aux moyens décrits par les Nations unies dans leur définition du nettoyage ethnique, et constitue l'arrière plan des massacres qui ont accompagné l'expulsion massive ». Les descriptions sont claires : « Ces opérations peuvent être menées de la manière suivante : soit en détruisant les villages (en y mettant le feu, en les dynamitant et en posant des mines dans les décombres). Notamment ceux qui sont difficiles à maîtriser en permanence. Ou en montant des opérations



de ratisage et de contrôle conformes aux directives suivantes : encerclement des villages, recherches à l'intérieur. En cas de résistance, les éléments armés seront éliminés et la population expulsée hors des frontières de l'État. »

On est très loin du mythe officiel israélien, répété à l'envi, selon lequel les Arabes palestiniens auraient quitté leur terre de leur plein gré, ou encouragés par les États arabes voisins, lors de la première guerre Israélo-arabe déclenchée le 15 mai, au lendemain de la déclaration unilatérale dite « d'Indépendance » d'Israël. Avant le 15 mai 1948, les forces juives avaient déjà expulsé par la violence plus de 250 000 Palestiniens, le plus souvent par la terreur, parfois avec des massacres. La Nakba - la catastrophe qui marque la dépossession, les massacres et l'expulsion des Palestiniens de leur terre - est déjà en cours. **L'exode de 800 000 Palestiniens n'est pas la conséquence malheureuse**

d'une guerre mais l'aboutissement d'un plan systématique. (NDLR : souligné par nous)

La Nakba s'est accompagnée - et cela se poursuit aujourd'hui - d'un véritable « mémoricide ». Il fallait en effet conforter un autre mythe israélien selon lequel la Palestine était « Une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». Ilan Pappé relate que « La dépossession s'est alors accompagnée de changement de nom des endroits pris, détruits et maintenant recréés. Cette mission a été accomplie avec l'aide d'archéologues et d'experts de la Bible, afin d'« hébraïser la géographie de la Palestine ». Ce « mémoricide » est aussi à l'œuvre dans toute la Cisjordanie - y compris Jérusalem-Est - où les Lieux saints sont accaparés par Israël (un cas par exemple : le tombeau de Rachel à Bethléem), où rues et quartiers sont rebaptisés comme à Hébron, dans le secteur du tombeau des patriarches, vidé de ses habitants et confisqué par des colons. À Jérusalem l'entreprise de transformation du quartier palestinien le Silwan en un vaste parc dénommé Cité de David participe de cette réécriture de l'histoire de cette terre.

Quand en 2000, Ariel Sharon devenu premier ministre d'Israël, déclare « nous allons maintenant achever ce qui n'a pas été achevé en 1948 » les choses sont claires : ce qui n'a pas été achevé, c'est le processus dont la Nakba a été l'apogée, le processus d'expulsion et de dépossession du peuple palestinien de son territoire ainsi que du droit à son histoire et à sa culture. (...) (NDLR : souligné par nous)

Paris, le 9 mars 2018.

Le Bureau national de l'AFPS

Voir : <http://www.france-palestine.org/Il-y-a-70-ans-le-10-mars-1948-le-Plan-Daleth-finalisait-la-planification-du>

Le gouvernement Trump dit aux réfugiés palestiniens de se soumettre ou de mourir de faim

Par Noura ERAKAT (1)

L'ONU s'est inquiétée de la position d'Israël sur la question des réfugiés dès 1948

La décision du gouvernement Trump de mettre fin au financement de l'agence onusienne

responsable des réfugiés palestiniens, l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), a rempli un objectif de longue date d'Israël et de ses supporters américains. Pendant des années, Israël a cherché à résoudre la crise des réfugiés par des politiques desti-

nées à normaliser l'exil palestinien et à dénier les droits palestiniens.

Ces tactiques allaient de l'esquive face à sa responsabilité dans le problème de la question du statut des réfugiés palestiniens selon le droit international. Cibler l'UNRWA a été depuis longtemps une partie centrale

de l'arsenal d'Israël, mais maintenant il dispose du gouvernement Trump, qui a aussi annoncé cette semaine qu'il fermera de fait l'ambassade palestinienne à Washington.

Quand Israël a fait sa première tentative pour devenir un membre des Nations Unies en 1948, le Conseil de sécurité a refusé sa candidature, citant, entre autres choses, sa responsabilité dans la résolution de la crise nouvelle des réfugiés. Environ 750 000 Palestiniens ont fui la Palestine ou ont été expulsés par les milices sionistes et l'armée israélienne pendant les hostilités entre décembre 1947 et mars 1949. Leur élimination réalisait l'objectif d'établir un état doté d'une majorité juive décisive dans la Palestine sous mandat, où les Juifs constituait environ 30% de la population. (...)

Malgré ce bilan, en 1949, les Nations Unies ont accepté la deuxième candidature d'Israël comme membre, dans l'espoir que cet état se radoucira, et elles ont établi l'UNRWA pour remplir les besoins humanitaires de base des réfugiés palestiniens. En 1951, quand la communauté internationale a établi une agence de réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), elle a refusé d'y inclure l'UNRWA par souci de maintenir une obligation politique renforcée à résoudre la question des réfugiés palestiniens.

Les réfugiés palestiniens, maintenant près de 6 millions, entrent dans leur septième décennie d'apatridie et d'exil, et leur situation en tant que réfugiés est la

plus longue du monde. Le Département d'Etat a pris note jadis de la discrimination « *institutionnelle* » vis-à-vis de la minorité palestinienne. En juillet, le gouvernement du Premier Ministre Benjamin Netanyahu a promulgué une loi de l'Etat-nation déclarant qu'Israël était un Etat de personnes juives - pas simplement de ses citoyens - établissant de jure le statut de seconde classe des Palestiniens musulmans ou chrétiens. Le néo-nazi Richard Spencer a salué la loi comme un modèle de souveraineté pour l'avenir des Européens. Comme en 1948, Israël continue à construire le retour des réfugiés palestiniens comme une menace existentielle. (...)

Le rôle essentiel de l'UNRWA et celui de Trump

L'UNRWA a néanmoins continué à remplir son mandat. Il sert plus de 170 écoles, près de 150 établissements de soin et des dizaines de centres de femmes pour les 5, 4 millions de réfugiés dans toute la Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. La Banque mondiale le considère comme un bien public global, citant son système exemplaire d'éducation, avec des étudiants qui ont de meilleurs résultats que leurs pairs dans la région. (...)

Le désir du gouvernement Trump de viser l'UNRWA cible les réfugiés palestiniens et les prend en otage pour leur imposer une solution. Cela fait partie d'une série de décisions similaires, comme le déménagement de l'ambassade à Jérusalem cette année, l'abandon

du mot « *occupés* » pour les Territoires palestiniens dans ses rapports et la fermeture de la mission diplomatique de l'OLP. Elles sont toutes des étapes pour le « Deal du siècle » de Trump, en train d'être rédigé par Jared Kushner et d'autres responsables du gouvernement qui ont des liens étroits avec la droite israélienne. Avec un coût aussi violent et déshumanisant, ce n'est certainement le « Deal » d'aucun siècle. C'est de la coercition sur une communauté en détresse humanitaire avec un message clair : soumettez-vous ou mourez de faim. (...)

Les Nations Unies ont donné à Israël le bénéfice du doute en 1949. Les sept décennies qui ont suivi ont donné à ses membres le bénéfice du recul. Aujourd'hui, les signes sont incontestablement clairs, et il n'y a aucune excuse pour l'inaction.

Pour le Washington post le 23 septembre 2018

Traduction: Catherine G. pour l'Agence Média Palestine
Source: **Washington Post**

(1) *Noura Erakat, américano-palestinienne, est une avocate des droits humains, assistante à l'université George Mason. Elle est l'auteur de « Justice for Some : Law as Politics in the Question of Palestine », qui paraîtra l'an prochain à Stanford University Press. Israël argue que la définition des réfugiés par l'UNRWA, qui inclut leurs descendants, grossit le nombre de réfugiés réels, mais l'UNHCR applique la même définition d'un réfugié. Israël suggère aussi que, sans les dispositions humanitaires de l'UNRWA, les Palestiniens seraient forcés d'abandonner leurs revendications au retour. Essentiellement, si les réfugiés palestiniens étaient encore plus misérables qu'ils ne le sont déjà, ils accepteraient n'importe quelle offre.*

Cruauté et cynisme : les raisons de la guerre des États-Unis et d'Israël contre l'UNRWA

Par Ramzy BAROUD (1)

La décision du gouvernement américain de supprimer brutalement les fonds accordés à l'UNRWA, l'agence des Nations Unies qui s'occupe des réfugiés palestiniens, fait partie d'une nouvelle stratégie américano-israélienne visant à imposer de nouvelles règles du jeu. (...)

Washington et Israël cherchent simplement à supprimer le droit au retour des réfugiés palestiniens, inscrit dans le droit international, de tout

programme politique. Conjugué à la décision de Washington de « *retirer Jérusalem de la table [des négociations]* », la stratégie américaine n'est ni irréfléchie ni impulsive.

« *Il est important de déployer des efforts honnêtes et sincères pour casser l'UNRWA* », a écrit Kushner à l'envoyé américain pour le Moyen-Orient, Jason Greenblatt, dans un courrier électronique publié en janvier. Ce courriel, parmi d'autres, a par la suite été divulgué au magazine Foreign

Policy. « *Cette (agence) perpétue le statu quo* », a-t-il également écrit, qualifiant l'UNRWA de « *corrompu, inefficace et ne favorisant pas la paix* ».

Cette idée que l'UNRWA maintient le statu quo – c'est-à-dire les droits politiques des réfugiés palestiniens – est la raison principale de la guerre américaine contre l'organisation. Un fait qui est confirmé par les déclarations des plus hauts responsables israéliens. L'ambassadeur d'Israël à l'ONU, Danny Danon, a fait écho au sentiment

américain. L'UNRWA « s'est révélé un obstacle au règlement du conflit en maintenant le statut de réfugié perpétuel des Palestiniens », a-t-il déclaré.

Certes, la suppression des fonds alloués à l'UNRWA par les États-Unis coïncide avec la suppression de tous les programmes qui fournissent une aide quelconque au peuple palestinien. Mais le ciblage de l'UNRWA concerne principalement le statut des réfugiés palestiniens – un statut qui contrarie fortement Tel-Aviv depuis 70 ans.

Pourquoi Israël veut-il pousser les réfugiés palestiniens dans une situation dépourvue de statut ? Le statut de réfugié est déjà précaire. Être réfugié palestinien, c'est vivre perpétuellement dans un monde totalement instable – être incapable de récupérer ce qui a été perdu et incapable de façonner un avenir alternatif et une vie de liberté et de dignité.

Comment les Palestiniens peuvent-ils reconstruire leur identité qui a été brisée par des décennies d'exil, alors qu'Israël a constamment affirmé que son existence même était celle d'un « État juif » s'opposant au retour et au rapatriement des réfugiés palestiniens ? Dans la logique israélienne, la simple demande palestinienne pour la mise en œuvre du droit au retour -

reconnu comme un droit par la communauté internationale - équivaut à un appel à la « destruction » d'Israël. Selon cette même logique tordue, le fait que le peuple palestinien survive et grandisse est une « menace démographique » pour Israël. (...)

Par conséquent, la guerre américano-israélienne actuelle ne vise pas l'UNRWA en tant qu'organisme de l'ONU, mais en tant qu'organisme permettant à des millions de Palestiniens de conserver leur identité de réfugiés, disposant du droit non négociable à leur retour dans leur patrie ancestrale. Près de 70 ans après sa création, l'UNRWA demeure essentielle et irremplaçable.

Les fondateurs d'Israël avaient fantasmé un avenir où les réfugiés palestiniens se dissoudraient dans la population plus vaste du Moyen-Orient. Soixante-dix ans plus tard, les Israéliens entretiennent toujours cette même illusion. Aujourd'hui, avec le soutien de l'administration Trump, ils orchestrent des campagnes encore plus sinistres pour faire disparaître les réfugiés palestiniens, voulant pour cela détruire l'UNRWA et bouleverser le statut de réfugiés de millions de Palestiniens.

Le sort des réfugiés palestiniens ne semble avoir aucune importance pour Trump, Kushner et les autres

responsables américains. Ceux-ci espèrent simplement que leur stratégie finira par mettre les Palestiniens à genoux pour qu'ils se soumettent aux diktats du gouvernement israélien.

Mais la dernière folie américano-israélienne échouera. Les administrations américaines successives ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soutenir Israël et faire souffrir les Palestiniens prétendument intransigeants. **Le droit au retour reste envers et contre tout le moteur de la résistance palestinienne, comme le prouve la Grande Marche du retour à Gaza, lancée depuis mars. La vérité est que tout l'argent entassé dans les coffres de Washington ne renversera pas la conviction profondément ancrée aujourd'hui dans le cœur et l'esprit de millions de réfugiés à travers la Palestine, le Moyen-Orient et le monde.** (NDLR : souligné par nous)

Le 7 octobre 2018

(1) : Ramzy Baroud est journaliste, auteur et rédacteur en chef de Palestine Chronicle. Son prochain livre est «The Last Earth: A Palestine Story» (Pluto Press). Baroud a un doctorat en études de la Palestine de l'Université d'Exeter et est chercheur associé au Centre Orfalea d'études mondiales et internationales, Université de Californie. Visitez son site web : www.ramzybaroud.net.

Voir : <http://www.chroniquepalestine.com/cruaute-cynisme-raisons-guerre-etats-unis-israel-contre-unrwa/>

ONU : l'UNRWA surmonte la « pire crise financière » de son histoire

L'annonce avait entraîné la « pire crise financière » de l'histoire de l'UNRWA. Les États-Unis avaient décidé en septembre 2018 de cesser quasi toute participation au budget de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens. Le pays était le premier contributeur et l'avenir de l'agence semblait alors incertain. Mais finalement, l'UNRWA a réussi à ramener son déficit pour l'année 2018 à 21 millions de dollars, a annoncé lundi 19 son chef Pierre Krähenbühl.



Des enfants passent devant un centre d'urgences de l'UNRWA à Gaza, le 2 octobre 2018 (illustration). SAID KHATIB / AFP

Depuis plus de dix ans désormais, l'UNRWA est déficitaire. Le nombre de réfugiés palestiniens augmente au gré des naissances, leur vulnérabilité a été accrue par la guerre en Syrie et la crise humanitaire à

Gaza, forçant l'agence onusienne à fournir de nouveaux services. Au début de l'année, la direction de l'UNRWA prévoyait donc déjà un déficit de 140 millions de dollars sur un budget de 1,2 milliard de dollars.

Mais les difficultés ont été accrues par la décision de Donald Trump de réduire drastiquement l'aide de Washington à cette agence. Les États-Unis ont versé 60 millions de dollars en 2018, contre 365 les années précédentes. Le pays était le premier contributeur au budget de l'UNRWA, mais la nouvelle administration, critique du fonctionnement de cette agence, a annoncé son désengagement.

Le déficit prévisionnel de l'UNRWA est alors passé à 446 millions de dollars, mettant en péril bon nombre de ses services et avait avancé notamment le doute sur l'ouverture des écoles après la pause estivale, fin août. Mais d'autres pays et institutions se sont mobilisés. L'Arabie saoudite, les Émirats Arabes unis, le Koweït et le Qatar ont versé 50 millions de dollars de plus chacun. L'Union européenne et ses États

membres ont également augmenté leur aide.

Désormais, le déficit a été ramené à 21 millions de dollars. « C'est fantastique », se réjouit le porte-parole de l'UNRWA. Mais les défis financiers demeurent pour l'an prochain : ces dons exceptionnels étaient pour 2018 uniquement.

Voir : <http://www.france-palestine.org/ONU-l-UNRWA-surmonte-la-pire-crise-financiere-de-son-histoire>

Interview de Pierre Krähenbühl, le commissaire général de l'UNRWA

Par Armin AREFI (LE POINT)

Pierre Krähenbühl, le commissaire général de l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. © Mohammed Elshamy / ANADOLU AGENCY



Le Point : Comment accueillez-vous la décision américaine de couper les fonds de l'UNRWA ? (Donald Trump a annulé 200 millions de dollars d'aide directe à l'Autorité palestinienne, puis la totalité des financements versés à l'UNRWA.)

P Krähenbühl : Ma réaction est celle d'un profond regret car il s'agissait d'un partenariat de longue date...

Où en est l'état de vos finances aujourd'hui ?

Nous avons commencé l'année avec un déficit projeté de 146 millions de dollars, lorsque les Américains ont réduit leur aide, cela a donné un déficit cumulé de 446 millions de dollars. Toutefois, 25 à 30 pays donateurs ont avancé le transfert de leur contribution annuelle, nous avons obtenu des fonds additionnels (...). Nous avons réussi à ouvrir les écoles pour que plus d'un demi-million d'élèves puissent effectuer leur rentrée (...). Mais il manque un peu plus de 200 millions de dollars cette année (...).

Quels pays ont été les plus généreux ?

Les plus grosses contributions sont venues des pays du Golfe. Le Japon, l'Inde, la Turquie ont beaucoup augmenté leur aide. Le Canada,

l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège ont annoncé des contributions additionnelles. Le dialogue avec la France a entraîné une augmentation de sa contribution.

Comment la baisse de l'aide américaine s'est-elle traduite sur le terrain ?

Vers la fin du mois de juillet, nous avons dû émettre des priorités. Certains choix ont été difficiles : à Gaza, initiatives pour la création d'emplois ou soutien psychologique (...). Des gens se sont retrouvés dans une situation d'anxiété extrême (...), des manifestations ont eu lieu, nous avons perdu le contrôle de nos bureaux à Gaza (...).

Quelles sont, d'après vous, les motivations qui ont amené les États-Unis à couper leur financement à l'UNRWA ?

Dans le message du Département d'État : de prétendues faiblesses de gestion, des problématiques de corruption, de manque d'efficacité et de discipline financière (...). Je ne l'accepte pas, nous produisons chaque année un rapport extrêmement détaillé sur notre gestion financière à l'Assemblée générale de l'ONU, chacun de nos donateurs exige une série de rapports sur l'utilisation des fonds et ceux qui demandent les documents les plus

détaillés sont les États-Unis (...). En décembre 2017, nous avons signé un nouvel accord-cadre de coopération, et les Américains s'étaient engagés à poursuivre leurs financements.

Les États-Unis critiquent le mode de fonctionnement de l'UNRWA qui « créerait » des réfugiés en transmettant le statut des parents aux enfants.

C'est exactement de cette manière que procède le Haut-Commissariat pour les réfugiés (...). La décision américaine a été prise pour des motifs politiques or l'aide humanitaire doit être protégée des risques de politisation. La seule explication que l'on peut donner est que, à la suite de l'annonce du transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, il y a eu des tensions très fortes avec l'Autorité palestinienne, sur laquelle Washington a décidé de faire pression en coupant les fonds de manière générale et en y incluant l'aide humanitaire (...).

Washington accuse votre organisation d'être une partie du problème, pas de la solution du conflit.

Je ne l'accepte pas, venant du monde politique. S'il y a une raison qui explique qu'on en est toujours là, c'est l'échec patent, de la communauté internationale et des parties prenantes, dans la résolution de ce conflit (...). Notre action est un acte humanitaire qui a été mandaté pour soutenir une communauté en conformité avec un consensus international exprimé par l'Assemblée générale de l'ONU (...).

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley, remet en cause la définition même du réfugié palestinien et critique le fait qu'il existe une distinction avec un réfugié vénézuélien ou syrien par exemple. Pourquoi cette différence ?

Mais il n'y en a pas ! (...). Que l'on puisse constamment répéter des choses qui ne correspondent pas aux définitions du droit international ! Si quelqu'un veut modifier la définition du réfugié, il faut qu'il s'adresse à l'Assemblée générale de l'ONU qui nous a délivré notre mandat. Cela ne relève pas de l'UNRWA (...).

L'ambassadrice américaine à l'ONU a également évoqué une remise en cause du « droit au retour » des réfugiés palestiniens en Israël. Pensez-vous qu'à travers l'affaiblissement de l'UNRWA, les Américains souhaiteraient annihiler ce droit et le retirer de la table des négociations ?

Il s'agit de questions politiques, je n'ai pas à me prononcer. Mais, il est évident qu'avec l'annonce du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem, puis la fin du soutien à l'UNRWA, le sentiment du côté des réfugiés palestiniens est que beaucoup de choses sont remises en cause. Voilà pourquoi nous essayons de maintenir nos activités.

D'après la presse israélienne, ce serait Netanyahu lui-même qui aurait demandé à la Maison-Blanche de couper l'aide américaine à l'UNRWA, contre l'avis des responsables sécuritaires israéliens ?

Je ne dispose pas des informations qui pourraient le confirmer ou l'infirmer. Mais, dans le dialogue régulier que j'ai avec les représentants israéliens des questions nous proviennent de l'intérieur du système et de l'appareil sécuritaire israélien pour savoir si l'UNRWA va être en mesure d'ouvrir ses écoles à temps. Cela traduit leur préoccupation (...).

Le Point.fr - 5 septembre 2018

Extraits - Article complet sur : http://www.lepoint.fr/monde/israel-palestine-on-ne-peut-resoudre-un-conflit-en-excluant-5-millions-de-personnes-05-09-2018-2248781_24.phpK

LIBAN : La mort lente des réfugiés palestiniens

Par Emmanuel HADDAD

Chez les réfugiés du Liban, les attaques contre l'UNRWA sont omniprésentes. Lésés de leurs droits depuis plusieurs années face aux coupes budgétaires progressives de l'UNRWA, ils voient la fin de la contribution américaine à l'agence onusienne comme une menace pour leur survie et une atteinte à leurs droits fondamentaux

Au premier abord, rien dans la rentrée de l'école gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ne laisse filtrer « *la plus grande et la plus sévère crise financière de l'histoire* » de l'UNRWA, décrite par son commissaire général Pierre Krähenbühl comme un « *navire en plein naufrage* ». (...)



Les écoles gérées par l'UNRWA au Proche-Orient risquent de devoir fermer au cours de l'année scolaire par manque de fonds (AFP)

Le retrait américain a créé un gouffre financier dont le porte-parole de l'organisation Chris Gunness a résumé l'impact abyssal : « *Fin septembre, l'UNRWA n'aura plus un sou, y compris pour les écoles et les centres médicaux* ».

Assise dans le bureau qu'elle occupe depuis quatorze ans, la directrice de l'école Ramallah, Sahar Dab-doub, parle d'une voix faible, comme si elle économisait déjà son énergie pour survivre au naufrage annoncé. « *Tu sais, l'UNRWA est notre seul abri, notre seule chance de travailler. Ses employés sont responsables non pas d'une famille, mais de plusieurs. Nous sommes nombreux à être responsables d'une famille : je soutiens mes parents, certains financent l'éducation des enfants, d'autres paient les frais de santé d'une tante. Si notre salaire disparaît, la vie de plusieurs foyers s'éteint. C'est ce qu'on appelle une mort lente* », déplore-t-elle.

Difficile de trouver les mots pour résumer toutes les conséquences possibles de la décision américaine sur la vie des réfugiés palestiniens du Liban. Lors d'un séminaire organisé par l'Institut d'études palestiniennes à Beyrouth le 20 septembre, le directeur de l'UNRWA au Liban, Claudio Cordone, passe donc par les chiffres : « *Au Liban, notre agence offre une éducation à 37 000 réfugiés palestiniens du Liban et 5 500 de Syrie. 27 000 personnes bénéficient de nos soins de santé et 61 000 de notre assistance sociale.* »

Dans un pays où les Palestiniens sont interdits de travailler et dans la plupart des métiers ainsi que d'être propriétaires, l'aide procurée par l'agence onusienne est la seule source de survie.

Chercheur à l'Université américaine de Beyrouth ayant grandi en Syrie, le sociologue palestinien Sari Hanafi souligne : « *Il a fallu attendre notre arrivée au Liban en 2011 pour que ma famille demande de l'aide à l'UNRWA. L'exercice d'un emploi en Syrie nous permettait d'être autonomes, et la situation au Liban serait bien meilleure si les réfugiés palestiniens se voyaient enfin autoriser d'en faire autant.* » (...)

Vendredi 14 septembre, un bus d'écoliers des camps palestiniens envahit le jardin Khalil Gibran, face au siège des Nations unies à Beyrouth. « *La fin du financement de l'UNRWA est un complot pour mettre un terme au droit au retour* », a écrit une jeune fille sur une pancarte en référence au droit garanti par la résolution 194, votée un an avant la création de l'UNRWA. (...)

Sur le plan sanitaire

Les réfugiés palestiniens n'en sont pas à leur première manifestation pour dénoncer les coupes budgétaires de l'UNRWA. Début 2016, quand l'UNRWA a demandé aux réfugiés palestiniens de couvrir de 5 à 20 % des frais d'hospitalisation auparavant pris en charge à 100 %, un jeune de 23 ans,

atteint de thalassémie, s'est immolé par le feu dans le camp de Bourj Chemali, au Sud Liban.

Ahmad Sahnine, responsable du FPLP dans le camp, éclaire : « Ici, il y a un docteur pour 5 000 personnes. Or, les critères internationaux parlent d'un médecin pour 300 malades. » (...) Déjà au bord de la crise de nerf, le quinquagénaire

dit être prêt à tout si l'agence supprime davantage de services. « Ce qu'ils nous donnent est une goutte dans un océan de besoins. Mais cette goutte est un soulagement, notamment l'école primaire pour les enfants. S'ils stoppent, c'est la catastrophe. Moi, avec mon fils malade, peut-être que je vais m'immoler par le feu. Je ne veux pas

vivre dans l'injustice, voir mon fils mourir et ma fille arrêter ses études à 17 ans, un an avant le baccalauréat », confie-t-il. (...)

27 septembre 2018

Voir : <https://www.middleeasteye.net/fr/reports/la-mort-lente-des-r-fugi-s-palestiniens-au-liban-1547058309>

SYRIE : après le "cauchemar", les Palestiniens de Yarmouk gardent l'espoir d'une reconstruction



Après des années de combats et de bombardements dévastateurs, le principal centre urbain de la diaspora palestinienne, dans le sud de Damas, n'est plus qu'un océan de ruines. Pour reconstruire Yarmouk, les habitants espèrent des aides internationales

qui, pour l'heure, n'arrivent pas. " Nous avons vécu un cauchemar terrifiant ", lâche Amina, une des rares résidentes qui n'a pas fui le camp palestinien ravagé par la guerre. " Nous avons maintenant besoin de quelqu'un pour reconstruire nos maisons ", ajoute la quadragénaire.

En mai, le gouvernement syrien et ses alliés ont reconquis cet ex-bastion des jihadistes du groupe Etat islamique (EI). Cinq mois plus tard, les immeubles aplanis s'alignent toujours près de bâtisses en béton éventrées et de façades noircies.

Les pays étrangers "doivent nous aider parce que nous sommes comme un estropié qui a besoin d'une béquille", confie Amina, vêtue d'une longue abaya noire et arborant un foulard blanc.

Établi dans les années 1950, Yarmouk était initialement un camp de réfugiés créé pour les Palestiniens chassés de leurs terres après la création d'Israël en 1948. Devenu au fil des ans un véritable quartier résidentiel et commercial, il abritait environ 160.000 réfugiés palestiniens ainsi que des Syriens avant le début du conflit en 2011. Fin 2012, seuls quelques milliers vivaient encore dans le camp, tombé aux mains des rebelles. Et, trois ans plus tard, les jihadistes de l'EI s'érigèrent en maîtres des lieux.

Jeux pour enfants

En dépit d'un siège asphyxiant et des destructions massives, des dizaines d'irréductibles, dont la famille d'Amina,

n'ont pas déserté. D'autres ont réussi à y revenir, au compte-gouttes.

Dans la rue d'Amina, l'une des rares encore habitée, un voisin revenu il y a quelques mois a aménagé une aire de jeu pour enfants. Abou Bilal a rassemblé balançoires, tourniquets et toboggans, récupérés à travers le camp. Au mur, des portraits du président syrien Bachar al-Assad ou de l'ancien leader palestinien Yasser Arafat, décédé en 2004. " J'ai créé cet espace pour que les enfants du quartier soient heureux ", explique le quinquagénaire, devenu balayeur.

Il espère surtout leur faire oublier les monticules de décombres et les carcasses carbonisées de bus et de voitures, dispersées le long du chemin qu'ils empruntent chaque jour pour rejoindre leur école, à l'extérieur du camp. " Ce que je fais n'est pas suffisant pour que les gens reviennent ", reconnaît-il, en espérant que " les pays donateurs " et les agences onusiennes apporteront leur " soutien ".

En septembre, les pelleteuses se sont mises en branle pour évacuer les gravats. L'opération, financée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en coordination avec le gouvernement syrien, devrait durer encore deux mois.

Mais ce déblayage risque de rester sans suite. " La reconstruction nécessite (l'implication) des pays (étrangers) et un énorme capital ", affirme Mahmoud Khaled, un ingénieur palestinien membre du comité supervisant les opérations.

Damas n'a toujours pas donné son feu vert à un éventuel chantier en bonne et due forme, déplorent l'ONU et des responsables palestiniens.

"Ville fantôme"

L'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) estime que rien ne sera réhabilité avant que le gouvernement n'autorise les habitants à rentrer.

" Quel est le futur du camp ? Le gouvernement va-t-il autoriser les gens à revenir ? ", s'interroge Mohammed Abdi Adar, directeur de l'Unrwa en Syrie. " Avant de faire quoi que ce soit, nous devons obtenir une réponse claire des autorités ", ajoute-t-il.

Quelque 23 bâtiments de l'agence, dont 16 écoles, ont été endommagés par le conflit. Et assurer un financement aux travaux nécessaires risque d'être ardu, ajoute le responsable. L'agence, déjà empêtrée dans une grave crise financière, est confrontée localement à des difficultés supplémentaires, en raison des antagonismes diplomatiques qui marquent le conflit. " De nombreux donateurs ne veulent pas soutenir la reconstruction ", déplore-t-il.

Dans un pays où le conflit a fait plus de 360.000 morts depuis 2011 et jeté des millions sur la route de l'exil, quelque 120.000 Palestiniens ont trouvé refuge à l'étranger.

En juillet, les autorités ont chargé le ministère des Travaux publics d'élaborer un nouveau plan d'urbanisme pour Yarmouk, faisant craindre que le sec-

teur ne tombe sous la coupe d'une nouvelle loi controversée. Adopté en avril, ce "décret numéro 10" autorise le gouvernement à saisir des propriétés privées pour les besoins de projets immobiliers, en contrepartie d'actions dans ces projets. Interrogés par l'AFP, des responsables locaux palestiniens se

veulent confiants. Ils citent un plan d'urbanisme spécifique adopté en 2004, qui devrait, selon eux, servir de base à toute reconstruction.

Cela fait six ans que Wassel Hmeida a quitté Yarmouk. Pour cet étudiant de 29 ans, tout retour est "difficile". "Il n'y a rien qui t'encourage, poursuit le jeune

homme. *Je ne sais pas comment un de mes voisins peut vivre tout seul dans sa maison au milieu d'une ville fantôme.*"

5 novembre 2018

Voir : https://www.lepoint.fr/monde/syrie-apres-le-cauchemar-les-palestiniens-de-yarmouk-gardent-l-espoir-d-une-reconstruction-05-11-2018-2268655_24.php

GAZA : « Nous vivons tous grâce aux aides de l'UNRWA »

Par Matthias SOMM, Le Point

Regarder le reportage

Devant un entrepôt de l'UNRWA, l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, au nord de Gaza, les files d'attente se multiplient. Il n'est que 9 heures, mais, déjà, de nombreux Gazaouis se sont regroupés pour la distribution de nourriture. Parmi eux, Mahmoud Hissi se présente devant un guichet, un coupon à la main. « *Il y a deux catégories, raconte-t-il. Les coupons jaunes pour les familles les plus pauvres, les blancs pour les autres. Moi, je n'ai droit qu'à un blanc, on me donne moins de nourriture.* » Au terme d'une longue attente, un homme lui remet un carton. À l'intérieur, trois litres d'huile, des haricots, du sucre, du houmous. De l'entrepôt, il ressortira aussi avec un sac et demi de farine. « *C'est ma ration pour les trois prochains mois, pour toute ma famille. Cela couvre à peine nos besoins, alors vous imaginez si ça s'arrête ? Je n'ai pas d'emploi. On n'a que Dieu et ces coupons pour nous aider.* »

Comme Mahmoud Hissi, des familles entières dépendent de ces aides. Pour rencontrer celle d'Ensheran Abu Obaid, il faut parcourir de longs couloirs étroits, au cœur du camp de réfugiés d'Al-Shati. Un petit labyrinthe qui borde la mer au nord-est de Gaza. Il concentre 84 000 personnes sur un demi-kilomètre carré. Cette femme de 70 ans vit avec sa famille dans un appartement vétuste et étroit, au rez-de-chaussée. Autour d'elle, des bambins s'agitent. « *J'ai sept enfants et vingt-six petits-enfants !* » annonce-t-elle fièrement. Une de ses petites-filles prépare du pain à même le sol. « *Cinquante personnes habitent dans le bâtiment, explique Ensheran Abu Obaid. Nous vivons tous grâce aux aides. Sans elles, on ne pourrait pas manger. Certains de mes petits-enfants peuvent même aller à l'école de l'UNRWA.* »

Fermeture des écoles en décembre

L'organisation a ouvert près de 300 établissements scolaires à Gaza. Dans l'école primaire de Jabalia, 1 094 élèves sont répartis dans vingt-sept classes. Ils sont souvent plus de quarante en-fants dans des salles surchargées. En début d'après-midi, des petites-filles apprennent l'alphabet arabe, avec les mots commençant par la lettre D. « *Dima, Daan, Daftar...* » chantent-elles en chœur. Toutes participent, mais au moment de la retranscription, beaucoup n'ont même pas un stylo pour écrire. « *C'est très difficile pour nous de continuer à enseigner* », soupire Aida Atiya Suliyman qui dirige l'établissement. « *Avant, on distribuait des fournitures scolaires en début d'année, des cahiers, des dictionnaires. Aujourd'hui, c'est terminé. Si les parents n'ont pas les moyens de leur acheter les livres, les enfants ne peuvent pas venir en classe.* » Ici, l'année scolaire pourrait même devenir la plus courte du monde. Avec son budget actuel, l'UNRWA ne peut assurer ses services que jusqu'en décembre.

Taux de chômage de 53 %

Dans la bande de Gaza, qui compte 1,8 million d'habitants, près d'un million de personnes bénéficie des services de l'UNRWA et 70 % de la population a le statut de réfugié. Ici, le chômage est massif : plus d'un actif sur deux (53 %, selon les derniers chiffres). Chez les jeunes, il culmine à 72 %.

Des profondeurs du camp de réfugiés d'Al-Shati aux appartements aisés du centre de la ville de Gaza, il n'y a que quelques kilomètres à parcourir. Au sommet de son immeuble, Maï Youssef vit avec son mari et ses deux enfants dans un appartement cossu. Pendant dix ans, elle a travaillé pour une organisation internationale

basée à Gaza. Elle aidait les jeunes à trouver un stage ou un travail. Un emploi qu'elle évoque désormais au passé. Depuis la décision de Donald Trump de stopper tout financement de l'UNRWA, c'est elle qui doit faire face au chômage. « *J'ai dix ans d'expérience et je n'arrive pas à retrouver de travail !* » s'insurge-t-elle. « *Même les jeunes diplômés, docteurs, ingénieurs, ne trouvent pas d'emploi. Les gens n'arrivent pas à sortir du chômage.* »

La situation a poussé beaucoup de jeunes à participer à la marche du retour ces derniers mois : depuis le 30 mars, les Gazaouis manifestent chaque vendredi le long de la frontière avec Israël. Ils affrontent son armée pour affirmer leur droit de retourner sur leurs terres, conquises par l'État hébreux en 1948. Pierres et cerfs-volants enflammés s'échangent contre les balles des snipers israéliens. Une action perçue comme un dernier recours par de nombreux jeunes, pour attirer l'attention de la communauté internationale. Omar Shaban, politologue au sein de Palthink, un think tank palestinien, craint que, à cause du manque de perspective, la violence ne s'intensifie : « *La crise va s'aggraver entre Israël et les milices présentes à Gaza. Si les jeunes ne vont plus à l'école, ils se retrouveront dans la rue. Ils rejoindront des formations militaires, des groupes radicaux.* »

Déjà, les heurts se sont intensifiés à la frontière ces derniers jours. Dans les rues de Gaza, des milliers d'habitants organisent des marches pour protester contre les coupes budgétaires et les suppressions d'emploi. Des membres des syndicats, menottés, rythment l'avancée du cortège, sous les discours des leaders, qui appellent à continuer les protestations.

Voir : https://www.lepoint.fr/monde/gaza-nous-vivons-tous-grace-aux-aides-de-l-unrwa-01-10-2018-2259127_24.php



La campagne BDS en France et dans le monde

La campagne "*Boycott, Désinvestissement, Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :

1/ *Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.*

2/ *Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.*

3/ *Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.*

LA FRANCE VA DÉCERNER LE PRIX des droits de l'Homme à Al Haq et B'Tselem

La première israélienne est accusée de collaborer avec l'ennemi, tandis que l'autre palestinienne est accusée de collaborer avec le FPLP

• Le 10 décembre le Prix des droits de l'homme de la République française 2018 va distinguer 5 personnalités ou associations non-françaises. B'Tselem et al Haq, deux ONG israélienne et palestinienne, vont recevoir le Prix des droits de

l'homme de la République française pour son édition de 2018.

• En octobre, Hagai El-Ad, le directeur de l'association de défense des droits de l'Homme, B'Tselem, répliquait aux critiques après sa décision de s'exprimer contre la politique d'implantations

israélienne aux Nations unies une semaine plus tôt. Il avait alors déclaré qu'il avait simplement condamné « l'occupation » devant l'institution internationale, et non pas Israël aux personnes - dont le Premier ministre israélien - qui l'avaient accusé de « collaborer avec l'ennemi ».

- Son discours, intitulé « *Colonies israéliennes illégales : obstacles à la paix et à la solution à deux Etats* », avait été prononcé apparemment sur invitation de la mission palestinienne à l'ONU.
- De son côté le directeur d'Al Haq, Shawan Jabarin, avait été décrit par la Cour suprême israélienne en 2016 comme « *Dr. Jekyll et Mr. Hyde, un défenseur des droits de l'Homme le jour et un terroriste la nuit,* » en raison de son appartenance dans sa jeunesse à l'organisation terroriste du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP).
- Une initiative qui a fait réagir Michael Oren, député Koulanou, sur Twitter :
- « *La France attribue la plus haute récompense aux organisations B'Tselem et al-Haq qui accusent Israël d'apartheid, nous délégitiment au niveau international, défendent le terrorisme et soutiennent le BDS. La même France ne peut pas prétendre lutter contre l'antisémitisme. Honte à la France* ». Sans commentaire !

140 artistes exigent : « *Pas d'Eurovision au pays de l'Apartheid* »

Maan News – Près de 140 artistes, dont des musiciens, des écrivains, des acteurs, des réalisateurs, des romanciers et des poètes, ont signé une lettre appelant au boycott du concours Eurovision de la chanson 2019, qui doit se tenir en Israël.

La lettre, qui a été publiée par The Guardian, a été signée par environ 140 artistes du monde entier, dont six artistes israéliens, exigeant que le concours de chanson soit boycotté s'il est « hébergé par Israël, qui viole

depuis des décennies les droits humains palestiniens. »

Parmi les signataires se retrouvent les musiciens Roger Waters, Brian Eno, Nosizwe, Bugge Wesseltoft, Lars Klevstrand, Trond Ingebretsen, Jose Mário Branco, Chullage, Dror Feiler, Christy Moore, Charlie McGettigan, Kimmo Pohjonen, Paleface, et les acteurs Candy Bowers, Daan Hugaert, Marijke Pinoy, Chokri Ben Chikha, Tove Bornhoeft, Anne Marie Helger, Tommi Korpela, Krista Kosonen, ainsi que les romanciers Manuela Bosco,

Gérard Mordillat, José Luis Peixoto, Michel Bühler, et beaucoup d'autres.

Les six Israéliens qui ont également signé la lettre sont Aviad Albert, Michal Sapir, Ohal Grietzer, Yonatan Shapira, Danielle Ravitzki et David Opp.

La lettre soutien un appel des artistes palestiniens à boycotter l'Eurovision, déclarant que « *Nous, les artistes soussignés d'Europe et d'ailleurs, soutenons l'appel sincère des artistes palestiniens pour boycotter le Concours Eurovision de la chanson 2019 organisé par Israël.* »

La lettre souligne que « tant que les Palestiniens ne pourront pas jouir de la liberté, de la justice et de l'égalité des droits, il ne devrait y avoir aucune normalisation avec l'État qui leur refuse leurs droits fondamentaux ». (...)

La lettre conclue que « [le concours de] l'Eurovision 2019 devrait être boycotté s'il est hébergé par Israël alors que celui-ci multiplie depuis des décennies ses graves violations des droits de l'homme à l'encontre des Palestiniens.

Nous avons appris que l'Union européenne de radiodiffusion demande à Israël de trouver un lieu de « qui ne divise pas [Jérusalem] pour l'Eurovision 2019, alors qu'il faut sim-

plement annuler la tenue de la compétition en Israël et la transférer dans un autre pays ayant un meilleur bilan en matière de droits de l'homme. L'injustice divise, tandis que la poursuite de la dignité et des droits de l'homme unit. »

Cette initiative survint dans la foulée des efforts du mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), qui ont conduit un certain nombre d'artistes à annuler leur participation au Meteor Music Festival d'Israël, qui a eu lieu dans le nord d'Israël et qui devait produire Lana Del Rey, Shlohmo, Little Simz et plusieurs autres.

La campagne BDS a souvent appelé de nombreux artistes à annuler des

événements en Israël, en raison des agressions militaires d'Israël contre les Palestiniens. En réponse, certains des meilleurs artistes du monde, tels que Roger Waters, Stevie Wonder, Beyonce et Shakira, ont annulé leurs concerts.

Il est à noter que l'organisation du concours Eurovision de la chanson en Israël n'est en rien une obligation et qu'elle n'est pas la seule option à envisager. En 1980, l'Autorité israélienne de radiodiffusion (IBA) avait refusé d'accueillir le concours en Israël pour de soit-disant raisons financières. Par conséquent, le concours avait eu lieu à La Haye, aux Pays-Bas.

9 septembre 2018 – Ma'an News – Traduction : Chronique de Palestine

LE DROIT À L'APPEL au boycott reconnu par la Cour d'appel de l'Angleterre et du pays de Galles

Par Ghislain POISSONNIER⁽¹⁾

Dans une récente décision, la cour d'appel de Grande-Bretagne a refusé d'assimiler l'appel au boycott à de l'antisémitisme. Ce texte est bien sûr de grande importance pour les associations de solidarité avec les Palestiniens en Grande Bretagne, mais aussi en France.

Le CRIF et le BVA se sont fait une spécialité chez nous d'attaquer toute décision individuelle, associative ou municipale qui se place du côté du droit des Palestiniens. Ils répètent à l'envi que le BDS est illégal et qu'une municipalité n'a pas le droit de prendre position en faveur de tel ou tel prisonnier politique palestinien. Ghislain Poissonnier, nous livre ci-dessous l'analyse de cet arrêt.

Un arrêt essentiel pour BDS en Angleterre

La Cour d'appel de l'Angleterre et du pays de Galles (Division civile) a rendu le 3 juillet 2018 un arrêt dans une affaire opposant l'association « Jewish Human Rights Watch » à la mairie de Leicester. **La Cour estime que l'appel au boycott des produits des colonies israéliennes, même lancé par un Conseil municipal, relève de la liberté d'expression politique et n'y voit aucune incitation à la discrimination raciale** (texte de l'arrêt). (NDLR : souligné par nous).

L'affaire portait sur la légalité de la résolution adoptée par le Conseil municipal de Leicester le 13 novembre 2014. La résolution appelait « au boycott de tout produit originaire des colonies israéliennes illégales de Cisjordanie jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit internatio-



nal et se retire des territoires palestiniens occupés ». L'association « Jewish Human Rights Watch » demandait à la justice anglaise d'annuler la résolution, en faisant valoir son caractère discriminatoire et les risques qu'elle comporterait vis-à-vis de la communauté juive de la ville, notamment en ce qu'elle conforterait l'idéologie du mouvement BDS.

Dans un jugement du 28 juin 2016, la Haute cour de justice (division administrative) considérait que la résolution n'avait pas violé la réglementation anglaise, notamment les lois relatives à l'égalité de 2010 et aux collectivités locales de 1988 (texte du jugement). L'arrêt du 3 juillet 2018 de la Cour d'appel confirme ce jugement. (...)

Cet arrêt sera probablement lu avec intérêt par les juges de la Cour européenne des droits de l'homme. Ces derniers statueront dans les prochains mois sur le recours porté par des membres de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) contre deux arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation française du 20 octobre 2015 qui pénalisent l'appel au boycott des produits israéliens.

Et en France ?

Rapportée à la situation en France, une lecture attentive de l'arrêt du 3 juillet 2018 peut donner lieu à trois observations

L'arrêt mentionne spécifiquement que les citoyens peuvent, dans le cadre de la liberté d'expression, appeler au boycott de produits. Il ajoute que l'appel au boycott de produits constitue un geste de solidarité politique bien connu vis-à-vis de groupes opprimés à l'étranger, comme cela a été le cas lors des appels au boycott des produits sud-africains durant la période de l'apartheid. Il considère que l'appel au boycott des produits formulé par les élus de Leicester ne constitue pas un appel à la discrimination raciale ou nationale, prohibé par la loi de 2010 sur l'égalité.

La généralité de la formule retenue par la Cour ne laisse guère de place au doute. Si la résolution du Conseil municipal ne porte que sur le boycott des produits des colonies israéliennes (illégal au regard du droit international), l'appel au boycott de tous les produits israéliens (y compris ceux qui ne sont pas issus des colonies) semble aussi devoir être protégé par la liberté d'expression.

L'arrêt mentionne spécifiquement qu'un Conseil municipal, constitué de conseillers municipaux élus par les citoyens, est en droit d'appeler au boycott de produits dans le cadre d'un geste de solidarité politique. En l'espèce, la résolution adoptée était de nature politique et relevait bien de la liberté d'expression. Selon la Cour, il est en outre constant, dans cette affaire, que la résolution adoptée est sans effet sur la politique d'achat et d'appel d'offres de la municipalité.

L'arrêt ne se prononce pas sur le pouvoir des Conseils municipaux ou des Maires d'ordonner des mesures administratives de boycott, mais il semble bien que la réponse serait alors assez différente. En effet, l'arrêt souligne que le Maire, en tant que chef de l'administration municipale, est soumis au respect d'une réglementation (celle de 1988 sur les collectivités locales et celle de 2010 sur l'égalité) qui pourrait lui interdire une pratique de boycott des produits israéliens pour les achats et les appels d'offres de la municipalité. En ce sens, l'arrêt ne se place pas en contradiction avec l'arrêt rendu le 16 juillet 2009 par la Cour européenne des droits de l'homme (n°10883/05 *Willem c/ France*}), qui semble opérer une distinction entre l'appel

au boycott relevant d'un choix du consommateur et du citoyen, et celui lancé par le responsable d'une administration publique qui est soumis à des obligations légales précises (Voir § 37 et 38 de l'arrêt ; et aussi La tentative de pénalisation des appels au boycott des produits israéliens par les circulaires Alliot-Marie et Mercier). (...)

Ainsi, après la Cour suprême américaine le 2 juillet 1982, voici donc que la plus haute Cour de justice d'Angleterre s'est prononcée en faveur d'un droit à l'appel au boycott des produits. Ces décisions ne sont finalement guère surprenantes, en ce qu'elles proviennent de juridictions d'Etats anglo-saxons où la tradition de l'appel au boycott est solidement ancrée dans les

mœurs de la vie politique et militante. En France, où cette tradition est moins établie, la Cour de cassation a pour l'instant retenu une analyse différente, au détriment de la liberté d'expression. L'émergence durable du mouvement BDS en France et de nouvelles pratiques citoyennes de boycott pourraient l'amener à reconsidérer sa position.

(Voir par exemple <https://www.i-boycott.org/>)

Le 5 novembre 2018 - <https://www.aur-dip.org/le-droit-a-l-appel-au-boycott.html>

(1) : Ghislain Poissonnier, magistrat, est signataire de la tribune : « L'appel pacifique au boycott, un droit en danger », publiée dans *Libération* en avril 2016.

GRANDE VICTOIRE JURIDIQUE de BDS en Allemagne

Par Riri HYLTON (1)

Des politiciens allemands ont essayé de légiférer pour interdire le mouvement BDS en faveur des droits des Palestiniens. (Anne Paq / ActiveStills)

Des militants qui soutiennent le mouvement BDS en Allemagne ont gagné une bataille juridique de deux ans contre une administration locale, ce qui pourrait établir un précédent juridique pour BDS dans ce pays. Le 27 septembre, la Cour administrative de la ville d'Oldenburg, au nord-ouest de l'Allemagne, a décidé que la décision de la municipalité d'annuler un événement organisé par BDS en 2016

était illégale. Elle a considéré que le conseil municipal de la ville avait « porté atteinte au droit fondamental de liberté de rassemblement du plaignant », ainsi qu'à la liberté d'expression qui, « a été (et est) gravement attaquée ». « **Le droit fondamental à la liberté d'expression est, en tant qu'expression la plus directe de l'être humain dans la société, l'un des droits les plus éminents de tous.** »

Cette décision, la première du genre en Allemagne, pourrait avoir des conséquences plus larges pour le militantisme de BDS. Ahmed Abed, l'avocat qui repré-

sentait les organisateurs de l'événement au tribunal a déclaré. « Cette décision pourrait avoir un grand impact parce que c'est la première fois qu'une cour administrative a déclaré illégale l'interdiction d'un événement organisé par BDS. » (...)

Le 17 octobre 2018 - Traduction : MV pour l'Agence Média Palestine

Voir : <https://oumma.com/grande-victoire-juridique-de-bds-en-allemande/>

(1) : Riri Hylton est un journaliste et éditeur indépendant qui travaille à la fois pour la presse écrite et électronique. Il est basé entre Londres et Berlin.

BDS aux Etats-Unis

Un voyage aux Etats-Unis au cours de l'été dernier m'a permis de rencontrer des militants de BDS et de JVP (*Jewish Voice for Peace*) dans plusieurs villes et de mieux comprendre le contexte du BDS dans ce pays. Les USA se caractérisent à la fois par un fort lobby sioniste et par un mouvement BDS important, qui est le sujet de cet article. Il est nécessaire toutefois de signaler qu'il existe dans ce vaste pays de fortes disparités régionales, municipales ou autres.

Voici un aperçu des victoires du BDS

Participations importantes à des campagnes internationales ayant abouti à ce que des sociétés se retirent des territoires palestiniens occupés, voire aussi d'Israël (*Veolia, G4S, Sodastream, Ahava*). En milieu universitaire de nombreux universités, associations nationales, personnalités, associations étudiantes, campus, se sont prononcés pour le BDS, à un point tel qu'Israël envoie des conférenciers pour essayer de s'y opposer.

D'importantes Eglises et un fond de pension géant se sont désinvestis de sociétés complices de violations du droit international (telle *Hewlett Packard*). Ralliement de JVP et du mouvement *Black Lives Matter* (« *La vie des Noirs compte* ») au BDS. Vote d'une résolution BDS par le conseil municipal de la Nouvelle Orléans (ville d'environ 400 000 habitants) ; celui de Durham (200 000 habitants) a rompu tout partenariat avec la police israélienne. Nombreuses participations aux boycotts culturel, universitaire, aux dénonciations du « *pinkwashing* »*, etc.

Les particularités

Cependant des mesures anti-BDS sont promulguées par plus d'une vingtaine d'Etats (la Floride, la Pennsylvanie, le Texas, le New Jersey, etc). Ces mesures sont essentiellement économiques, interdisant à des entreprises qui prônent le BDS, ou ont des relations avec des entités pro BDS, de concourir à des marchés publics. Mais ces mesures sont contes-

tées, y compris devant des tribunaux, parce qu'elles sont inconstitutionnelles, un arrêt de 1982 de la Cour suprême ayant confirmé le droit de se livrer à un boycott politique. Elles violent le pilier de la liberté d'expression aux Etats-Unis, qui est le premier amendement de la Constitution, ratifié en 1791 et qui stipule : *Il interdit au Congrès des États-Unis d'adopter des lois limitant la liberté de religion et d'expression, la liberté de la presse ou le droit à « s'assembler pacifiquement ».*

Cette liberté d'expression est largement pratiquée (aussi bien pour les mauvaises causes que pour les bonnes...) et profite au mouvement BDS, qui peut se rassembler librement. Ainsi les militants d'« *Adalah New-York* » (Campagne à New-York pour le boycott d'Israël) ont pu, à force de rassemblements (autorisés) devant le magasin d'un magnat diamantaire, impliqué dans les violations israéliennes du droit international, gagner la fermeture de ce magasin !

Une autre particularité aux USA est l'impact de l'engagement important de jeunes Juifs dans le mouvement BDS, dans les milieux universitaires, dans les campus, ce qui contribue aussi à décrédibiliser l'establishment sioniste.

Il faut signaler que les sionistes chrétiens évangélistes des Etats-Unis sont plus nombreux que les Juifs dans le monde entier. Les ralliements d'autres Eglises à BDS sont alors des victoires non négligeables, d'autant plus que dans la société étasunienne la vie communautaire basée sur les religions ou sur d'autres ressorts est importante.

Mais les communautés ne sont pas forcément communautaristes. Un bon exemple est le mouvement « *Black Lives Matter* », qui fait un travail important au sein de la population noire pour la rallier à l'engagement universaliste qu'est le BDS.

Quel avenir ?

Je pense qu'avec des politiciens comme Trump, Netanyahu et d'autres, et avec le développement international des courants xénophobes, l'avenir est imprévisible. De plus Trump réussit à renforcer l'aile conservatrice des juges de la Cour suprême. Mais la résistance anti-Trump est importante dans de nombreuses villes, en particulier des grandes villes, et le mouvement BDS en fait partie.

Les mobilisations du mouvement BDS aux USA sont appelées à progresser, malgré les obstacles politiques, parce qu'elles rallient des forces vives ou permanentes : de nombreux jeunes, de nombreux opprimés (parmi le mouvement LGBT, la population noire, les musulman-e-s), les gens de plus en plus nombreux qui contestent l'« establishment » et les gens tous âges confondus qui se mobilisent pour les grandes causes de leur époque.

Ces mobilisations s'inscrivent dans une situation de complémentarité des luttes anti-Trump et dans un contexte international tendu : face aux politiques racistes, ségrégationnistes, nationalistes, dominatrices et xénophobes incarnées par Trump et Netanyahu, elles participent vigoureusement aux batailles pour l'égalité, la liberté, la justice et l'émancipation des peuples.

(1) Adhérent au CVPR PO et membre de l'UJFP

**Pinkwashing* : Le pinkwashing, mot formé de « pink » (= rose) et de « washing », inspiré de « whitewashing » (= blanchiment), caractérise l'utilisation des droits des LGBT (communautés Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Transgenres) par diverses entités pour modifier leur mauvaise image et avoir l'air d'être progressistes, tolérantes, ouvertes. D'importantes mobilisations s'insurgent contre le pinkwashing israélien.

LA LOI ANTIBOYCOTT DE L'ETAT D'ARIZONA jugée anticonstitutionnelle

Encore un signe encourageant venu des USA : une 2ème plainte contre les lois antiboycott vient d'aboutir dans l'Etat de l' Arizona.

Plusieurs dizaines d'Etats ont voté, ces dernières années, des lois qui exigeaient des entreprises US obtenant un contrat public, un engagement écrit de « non-boycott d'Israël, des entreprises y faisant des affaires et des territoires qu'il contrôle ». C'est la 2ème victoire sur ce sujet après le Kansas en janvier. Plus

d'une dizaine de plaintes sont encore à l'instruction dans d'autres Etats.

La juge s'est appuyée sur le 1er amendement qui garantit la liberté d'expression. **La loi en cause est donc anticonstitutionnelle et les lois identiques prises par d'autres Etats le seraient donc aussi.**

Elle a aussi jugé que cette loi menace « les droits de rassemblement et d'association que les Américains et les

Arizoniens utilisent pour "amener des changements politiques, sociaux, ou économiques" » en citant une décision de 1982 de la Cour suprême qui confirmait le droit de participer à des boycotts politiques (NDLR : il ne s'agissait pas d'Israël évidemment).

Voir: https://www.washingtonpost.com/news/morning-mix/wp/2018/10/01/in-first-amendment-case-arizona-is-blocked-from-penalizing-state-contractors-that-boycott-israel/?hpid=hp_hp-top-table-main-boycotts%3Aarizona%3Ahomepage%3Fhpid=hp_hp-top-table-main-boycotts%3Aarizona%3Ahomepage%3Fhpid&utm_term=.043472a5bd0c

UN MINISTRE D'ETAT et 50 législateurs irlandais appellent à un embargo des armes avec Israël

Dans une lettre publiée le 30 octobre 2018 dans le journal *Irish Times*, le ministre d'Etat Finian McGrath et cinquante autres Teachtaí Dála [députés] et sénateurs ont appelé à poser un embargo des armes avec Israël et à mettre « fin à un commerce d'armes bilatéral entre l'Irlande et l'Etat d'apartheid ». En plus du ministre indépendant McGrath, les signataires incluent des membres de Sinn Féin, de Solidarity-People Before Profit [Solidarité-Les Gens avant le profit], du Parti travailliste, des Verts, des Independents 4 Change [Indépendants pour le changement] et d'autres membres indépendants de l'Oireachtas [Parlement irlandais], qui condamnent « le fait de tuer quelques 205 manifestants palestiniens, dont 40 enfants,

et de blesser plus de 5 000 personnes à balles réelles pendant la Grande Marche du retour à Gaza depuis avril ».

La lettre se termine en appelant « la communauté internationale, et le gouvernement irlandais en particulier, à prendre position pour contribuer à mettre fin à des décennies d'occupation coloniale, d'apartheid et de crimes de guerre par Israël contre le peuple palestinien ». (...)

Mrs Al Tamimi (1) a remarqué que « l'IPSC fait fortement écho à cet appel pour un embargo des armes avec Israël, une mesure que nous, Palestiniens, avons longtemps demandée. Les armes envoyées à Israël sont utilisées pour tuer, mutiler et opprimer mon peuple, et les armes

exportées d'Israël sont commercialisées comme étant « testées en combat » sur les Palestiniens. Il est temps de mettre fin à ce commerce horrible de mort et de destruction, qui est une souillure sanglante sur l'état irlandais ».

Le 30 octobre 2018

(1) : Ms. Fatin Al Tamimi, citoyenne palestinienne-irlandaise est présidente de la Campagne de solidarité Irlande-Palestine (IPSC) . Catherine G. pour l'Agence Média Palestine - Source: PNN English

Voir : <http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2018/10/30/un-ministre-detat-et-50-legislateurs-irlandais-appellent-a-un-embargo-des-armes-avec-israel/>

LEÏLA SHAHID : « *En reconnaissant l'État de Palestine, la France serait à la hauteur de ce qu'elle veut être* »

Interview de Pierre BARBANCEY

Entretien avec Leïla Shahid, déléguée générale de l'Autorité palestinienne en France de 1994 à 2005, puis ambassadrice de la Palestine auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg jusqu'en 2015. Elle analyse la situation internationale au Proche-Orient et dénonce certaines postures internationales.

Au niveau européen, la question de la reconnaissance de l'État de Palestine est soutenue par l'Espagne, tandis que la France semble encore attentiste. À l'ONU, le président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, demande qu'on reconnaisse le statut d'un État sous occupation. Sur le terrain, la colonisation et la répression du gouvernement Netanyahu se poursuivent, contre toute résistance palestinienne, mais également contre les associations israéliennes de défense des droits de l'Homme.

Q/ Vingt-cinq ans après les accords d'Oslo qui étaient censés finaliser la création d'un État, quelle est la situation du peuple palestinien ?

Je dirais que nous sommes dans la situation d'une deuxième Nakba (la catastrophe). C'est-à-dire une situation aussi grave qu'il y a soixante-dix ans lorsque la Palestine a été retirée au peuple palestinien et que nous sommes devenus des réfugiés. Nous avons néanmoins fait un chemin assez important. L'OLP a ressuscité une identité nationale palestinienne, a défini un but, à savoir la création d'un État palestinien aux côtés de celui d'Israël...

Mais aujourd'hui, ce gouvernement israélien, le plus raciste et le plus criminel que nous ayons vu depuis 1948, a voté une loi en juillet dernier définissant clairement Israël comme un État d'apartheid, puisqu'elle établit deux sortes de citoyens : les juifs qui ont un statut, le reste de la population un autre, avec moins de droits. Il y a également un Premier ministre qui dit ouvertement qu'il ne veut pas d'un

État palestinien et qui, sur le terrain, a tout fait pour détruire la possibilité de création d'un État palestinien avec l'expansion de la colonisation, l'annexion officielle de Jérusalem-est, la séparation totale de la Cisjordanie d'avec Jérusalem, la déclaration de guerre aux réfugiés avec la complicité des États-Unis afin de couper les vivres à l'organisme de l'Onu en charge des réfugiés, l'UNRWA.

Parallèlement, la situation mondiale relève du chaos

Vous avez des États arabes qui soudain deviennent les alliés d'Israël contre les Iraniens. Et l'Irak et la Syrie, qui étaient des piliers du monde arabe et sont maintenant décomposés. L'Union européenne se noie dans un verre d'eau - si je peux me permettre l'expression - pour quelques milliers de migrants, la guerre commerciale fait rage... Et la situation palestinienne intérieure est très grave avec une population qui ne se retrouve pas dans sa direction politique, qu'elle soit Hamas ou qu'elle soit Fatah. Tout cela fait que personne ne se préoccupe de notre problème et qu'il s'agit d'un feu vert pour Benjamin Netanya-hou. Cela ne signifie pas que les Palestiniens n'ont pas d'avenir. Mais ils se trouvent à un moment charnière où ils doivent redéfinir tous les critères de leur combat.

Q/ Historiquement, les Palestiniens ont tenté la lutte armée puis la voie diplomatique. Les deux ont échoué. Que reste-t-il ?

Je ne suis pas d'accord avec les termes. La lutte armée n'a pas échoué dans la mesure où elle n'était pas conçue comme seul instrument de libération de la Palestine. Les *fedayins* [les combattants palestiniens, ndlr] étaient trop intelligents et trop lucides pour penser qu'ils allaient battre la quatrième puissance militaire du monde. La lutte armée avait pour but - comme toutes les luttes de libération nationale qui en sont passées par là - de montrer la volonté d'un peuple à revendiquer son droit à l'autodétermination. Cette lutte armée a permis à l'OLP d'exister et de recomposer les morceaux du corps palestinien disséminés un peu partout depuis 1948.

L'OLP n'a donc pas échoué dans son projet de représentation nationale palestinienne. Je dirais même que les accords d'Oslo, c'est-à-dire la tentative de négociations liée aux changements du système bipolaire du monde dans le contexte suivant la chute du mur de Berlin, devaient représenter d'une certaine manière ce nouvel ordre mondial. L'échec d'Oslo n'est pas notre échec, mais celui de cet ordre censé remplacer l'ancien. En fait, c'est un désordre mondial, qui sert la guerre et pas la paix, qui n'a plus de logique. Il y a une totale perte de repères. Il n'y a plus d'instruments de rapports politique et économique pour décider d'une vision. L'échec d'Oslo, c'est celui des Palestiniens, des Israéliens, des Occidentaux, des Arabes et des Nations unies. Tous ont échoué.

Q/ Comment jugez-vous l'attitude de l'Union européenne et singulièrement celle de la France qui fait beaucoup de déclarations mais passe peu à l'acte ?

L'Union européenne n'a jamais été très courageuse, ni à l'égard de la Palestine, ni à l'égard d'autres pays. Parce qu'elle a, avant tout, posé, comme base de ses relations stratégiques, le commerce international. Ce qui la cimente, c'est l'euro. Ce qui l'intéresse, c'est d'augmenter les richesses. Mais elle n'a pas vraiment de vision politique. Le repli sur l'extrême droite auquel on assiste marque d'ailleurs l'échec de l'Europe des citoyens.

Q/ Les citoyens peuvent-ils agir pour qu'enfin un État palestinien voie le jour aux côtés d'Israël ?

Il faut d'une part se mobiliser et garder un contact direct avec les forces vives palestiniennes. Il faut aller sur place, inviter les gens là-bas à venir ici. D'autre part, il faut intervenir sans excès, avec un discours serein, sur le droit universel de tous, y compris des Israéliens. Et sur le fait que la France a des devoirs à l'égard de la Palestine et avant tout le devoir de reconnaître l'État palestinien. Même si aujourd'hui nous voyons la difficulté de sa mise en œuvre réelle, cela ne doit pas empêcher celle du droit. La Suède, qui ne s'est jamais impliquée au Moyen-

Orient, a reconnu l'État de Palestine l'année dernière. Ce n'est pas le cas de la France qui, elle, a pourtant colonisé le Liban, la Syrie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie...

Or qu'est-ce qui empêche aujourd'hui Emmanuel Macron de reconnaître l'État de Palestine dans les frontières de 1967 ? D'ailleurs

seule la création d'un État palestinien pourrait garantir à Israël un avenir dans la région. La France serait alors à la hauteur de ce qu'elle veut être. C'est cette reconnaissance que doivent exiger tous ceux qui sont attachés aux droits du peuple palestinien. Je serais vraiment heureuse si la France pilotait cette demande de reconnaissance. Si elle le fait, beau-

coup d'États européens la suivront, j'en suis convaincue.

Dimanche 7 Octobre 2018

Source : *Le Journal des Activités Sociales de l'énergie*

Voir sur : http://www.alterinfo.net/Leila-Shahid-En-reconnaissant-l-Etat-de-Palestine-la-France-serait-a-la-hauteur-de-ce-qu-elle-veut-etre_a141933.html?print=1

GAZA : l'OMS dénonce les entraves imposées dans l'accès aux soins par l'occupant israélien

Ma'an News – L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a confirmé dans son rapport annuel intitulé : « **Le droit à la santé: franchir les obstacles pour accéder à la santé dans les territoires palestiniens occupés en 2017** », que les restrictions imposées par Israël étaient le principal obstacle à l'accès des patients de Gaza à la santé.

Le rapport a recensé les obstacles à l'application du niveau de santé le plus élevé possible pour les Palestiniens vivant sous occupation, notamment les obstacles à l'accès à la santé et les atteintes aux soins de santé.

Gerald Rockenschaub, responsable de l'OMS dans les territoires palestiniens occupés, a déclaré que « *jouir du meilleur état de santé possible est un droit fondamental de tout être humain. Le rapport d'aujourd'hui décrit les principaux obstacles à la réalisation de ce droit pour les Palestiniens vivant sous occupation permanente en Cisjordanie et dans la bande de Gaza* ». Il a déclaré qu'en 2017, « *nous avons enregistré le taux d'autorisation le plus bas jamais enregistré pour les patients de Gaza ayant besoin d'un accès aux hôpitaux en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et en Israël. Cette année également, un grand nombre d'attaques se sont produites contre le personnel de santé, les ambulances, avec la triste perte de trois collègues de la santé tués alors qu'ils s'activaient à soigner les personnes blessées lors des manifestations dans le contexte de la 'Grande Marche du Retour à Gaza* ».

« *Nous sommes confrontés à des défis majeurs dans le secteur de la santé dans les territoires palestiniens occupés, avec des réductions de financement et un espace d'intervention humanitaire réduit. Cet événement est une occasion pour nous de nous réunir, de réfléchir à ces défis et d'envisager*

des actions stratégiques dans les mois à venir, afin d'apporter des améliorations significatives pour la santé des Palestiniens ».

Le rapport de l'OMS décrit les principaux indicateurs permettant d'évaluer le droit à la santé dans les territoires palestiniens occupés, et fournit **une analyse détaillée des obstacles** à l'accès pour certains des patients palestiniens les plus vulnérables qui ont besoin d'un permis pour accéder à des soins de santé spécialisés.

Recueil de photos

L'OMS a également lancé un recueil de photos sur le droit à la santé, qui présente des patients, des agents de santé et les difficultés qu'ils rencontrent. On trouve parmi les nombreux reportages photographiques, l'un de Mahomet, âgé de 7 ans, qui vit dans la bande de Gaza assiégée, et est atteint d'un cancer de la hanche droite, ainsi qu'un reportage sur sa grand-mère Amal. Amal y parle du fardeau financier que représente le fait de se rendre à Jérusalem-Est pour des soins de santé. « *Je n'ose rien acheter, mais parfois, Mahomet demande d'aller à la cafétéria pour acheter une friandise. Je ne peux lui acheter que les choses les moins chères, car tout l'argent va au transport* », notant que « *Gaza n'a pas de travail, pas d'électricité, pas d'eau, rien* ».

Restrictions imposées à la libre circulation

Selon une déclaration de Jamie McGoldrick, coordonnateur humanitaire et coordonnateur résident des Nations Unies pour les territoires palestiniens occupés, « *les restrictions imposées par Israël à la libre circulation des Palestiniens et son régime de permis ont de graves conséquences*

pour l'accès aux soins de santé d'un groupe de patients extrêmement vulnérables qui ont besoin de traitements spécialisés et d'analyses non disponibles à Gaza ou en Cisjordanie, en dehors de Jérusalem-Est. »

Il a encore souligné : « *Un tiers de ces patients sont sujets à un traitement contre le cancer. Un tiers de ces patients sont des enfants et des adolescents âgés de 19 ans ou moins. Les trois cinquièmes de ces patients ont fait l'objet d'au moins un refus ou d'un retard d'une demande de permis en 2017. Nous avons collectivement la responsabilité d'insister pour que les Palestiniens jouissent de droits pleins et égaux et aient un accès sans entraves aux services nécessaires à la jouissance de la santé et du bien-être.* »

7 octobre 2018 – Ma'an News – Traduction : Chronique de Palestine

Voir : <http://www.chroniquepalestine.com/gaza-oms-denonce-entraves-imposees-acces-aux-soins-par-occupant-israelien/>

CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréa Adli-Bloch

Président d'Honneur

Professeur Jacques Milliez.

Président : **Me Maurice Buttin.**

Vices Présidents :

Francis Blanchet, Jean

Francheteau, Pierre Lafrance

Secrétaire générale :

Hasna Abid.

Trésorier :

Henri Marchal

Directeur de la publication :

Maurice Buttin

Rédacteur en chef :

Francis Blanchet

Secrétariat :

54, rue des Entrepreneurs,

75015 PARIS

CCP 41 675 48 J La Source.

Courriel : maurice.buttin@orange.fr

Paris demande la levée du blocus imposé à Gaza

Le Premier ministre français Edouard Philippe a appelé le 7 décembre à la levée du blocus israélien imposé à la bande de Gaza ainsi qu'à la réconciliation des deux mouvements palestiniens rivaux. « *Il n'y aura pas de paix sans une solution durable pour Gaza, qui passe par la réconciliation inter palestinienne et par la levée du blocus israélien* » a-t-il déclaré à l'issue d'un entretien avec le Premier ministre palestinien Rami Hamdallah.

Les relations sont très tendues entre les deux grands mouvements palestiniens, le Fatah du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas et le mouvement islamiste Hamas qui contrôle la bande de Gaza. L'Égypte a tenté à plusieurs reprises de rapprocher le Hamas et l'Autorité. Le pays mène aussi des efforts de médiation pour une trêve entre Israël et le Hamas.

Edouard Philippe a rappelé le soutien de la France à « *la solution à deux États* », palestinien et israélien, avec Jérusalem comme capitale commune. Il s'est inquiété de la « *situation alarmante* » dans la région du fait de « *l'accélération de la colonisation israélienne* » et des confrontations entre Palestiniens et Israéliens près de la barrière de sécurité séparant la bande de Gaza d'Israël. Depuis le 30 mars et le début de la mobilisation appelée "*Marche du retour*", au moins 235 Palestiniens ont été tués par les militaires israéliens.

Outre la fin du blocus israélien imposé à Gaza depuis plus de 10 ans, ce mouvement réclame le retour des réfugiés palestiniens sur les terres qu'ils ont fuies, ou dont ils ont été chassés, à la création de l'État d'Israël en 1948.

Rami Hamdallah a réitéré l'appel à l'organisation d'une conférence internationale, avec « *une participation large y compris des parties concernées* », afin de "*remettre en route le processus de paix*". Un quart de siècle après Oslo, les perspectives d'un règlement ont rarement paru plus éloignées. La dernière initiative (américaine) a échoué en 2014. Directions israélienne et palestinienne ne se parlent plus de paix.

L'Orient le Jour

<https://www.lorientlejour.com/article/1147300/paris-demande-la-...>

LE COURRIER DES LECTEURS

A la suite de l'article de notre président dans le N° 70 sur l'assassinat il y a 70 ans du comte Folke Bernadotte et du colonel André Pierre Sérot, nous avons reçu la lettre ci-après de Mme Sérot Chaïbi, fille du colonel :

Tout d'abord je vous prie de m'excuser d'avoir attendu si longtemps à vous répondre mais j'ai été très occupée et souvent absente de chez moi ces dernières semaines (...).

Pas besoin que je vous envoie le texte que j'ai écrit le 17 Septembre dernier en mémoire de mon père... Puisque c'est la raison pour laquelle vous avez joint notre ami commun Georges Morin. Je voulais rappeler qu'il était mort pour la paix et hélas que son sacrifice avait été oublié par son pays. J'ai été très émue de voir que ce texte avait été partagé plus de 420 fois. Et il a été publié par les éditions Chèvre Feuille Etoilée ce mois-ci.

Depuis une dizaine d'années, je milite au sein de l'Association France Palestine Solidarité et, en 2013 je suis partie en mission avec un groupe d'adhérents de l'Hérault en Palestine. Je suis allée à l'endroit précis où mon père est tombé sous les balles du groupe Stern. L'AASSDN a, de son côté, organisé une cérémonie à Xertigny, la ville où sont enterrés mes parents, le 6 Octobre (...).

J'écris l'histoire de mon enfance impactée par celle de mes parents, ma mère déportée à Ravensbrück et sauvée par la Croix Rouge suédoise dirigée par le Comte Bernadotte et mon père dont vous connaissez le destin. Devoir de mémoire oblige. Grâce au soutien de Georges qui en a écrit la préface, j'ai réalisé un recueil de textes pour les réfugiés dont les bénéficiaires vont à l'Aquarius puisque je suis également bénévole à SOS Méditerranée. (...)

C'est une manière de prendre à ma charge la belle devise de mon père (que bien des humains devraient faire leur s'ils veulent sauver notre planète!) : SERVIR SANS SE SERVIR

Monique Sérot Chaïbi - Montpellier

Je ne vous cache pas que le travail que vous faites est pour nous une source d'énergie. J'aimerais aussi vous dire que nous avons organisé à Nasijona des ateliers de formation pour documenter l'histoire orale et les mémoires. C'est une nécessité pour sauver notre histoire que les autorités israéliennes veulent effacer et écrire leur narrative comme histoire. Ce fût une grande réussite et nous allons continuer.

Violette KHOURY - Nazareth

Votre bulletin est toujours aussi intéressant, je dirais même indispensable aux honnêtes hommes. Je l'ai diffusé. J'ai particulièrement apprécié le rappel historique sur Israël dont j'ai retiré cette citation révélatrice qu'il faut sans cesse rappeler :

N'est-ce pas David Ben Gourion lui-même qui déclarait en 1948 :

« *L'acceptation de la partition ne nous engage pas à renoncer à la Cisjordanie. On ne demande pas à quelqu'un de renoncer à sa vision. Nous acceptons un État dans les frontières fixées aujourd'hui - mais les frontières des aspirations sionistes sont les affaires des Juifs et aucun facteur externe ne pourra les limiter* ». Dans une intervention lors d'une conférence internationale de l'Institut Schiller à Francfort j'ai indiqué que vu son comportement depuis sa création cet État apparaissait de plus en plus comme « *une incongruité géopolitique* ». J'ai vérifié auprès des interprètes qu'ils traduisaient correctement; ils m'ont dit que c'était le même mot en anglais.

Alain CORVEZ - Conseiller en stratégie internationale - Paris

Merci beaucoup Maurice pour ce grand travail, un recueil vraiment intéressant.

Irène STEINERT - Paris

Excellente revue. Bien nécessaire en ces moments.

Brahim OUCHELH, Apadm

Bravo pour ce dernier Courrier. Passionnant et éclairant dans tous ses articles.

Marc et Anne de MONTELLIER Paris

Merci pour le N° 70 du bulletin du CVPR. Comme les précédents, il est excellent, et l'éditorial de notre Président est pertinent. Bravo !

Dominique BALLEREAU Meudon-la-Forêt

Je me permets de vous écrire après avoir reçu le « *Courrier du CVPR* » que m'a envoyé mon ami M. Alain Corvez. Nous vous connaissons déjà grâce au père Michel Jondot et à la revue « *La Maison islamo-chrétienne* ». Laissez-moi saluer, bien que tardivement, votre courage exceptionnel, en cette France, devenue, hélas, si pauvre de courage.

Père Elias ZAHLAOUI Damas (Syrie)

Message reçu du directeur exécutif de B'Tselem, Hagai El-Ad⁽¹⁾

Le Premier ministre israélien a récemment eu des occasions répétées d'exprimer son opinion sur B'Tselem.

La semaine dernière, j'ai été invité à m'exprimer au Conseil de sécurité des Nations Unies au nom de B'Tselem. Plusieurs jours avant la réunion, Netanyahu a déclaré que B'Tselem était «une honte». Il a répété ce point de vue sur les médias sociaux en hébreu et à nouveau après le discours. Pourtant, **la honte n'est pas B'Tselem ni son activité, mais le contrôle d'Israël sur un autre peuple. Il est honteux de perpétuer cette réalité et d'ignorer les principes fondamentaux de justice, de moralité et de droits de l'homme.** (NDLR : souligné par nous). À l'ONU, j'ai dit à Netanyahu : "Vous ne nous ferez jamais taire - ni les centaines de milliers d'Israéliens qui rejettent un présent fondé sur la suprématie et l'oppression, et qui défendent un avenir fondé sur l'égalité, la liberté et les droits de l'homme." Rejoignez-nous et soutenez B'Tselem aujourd'hui.

Après que j'aie pris la parole à l'ONU, Netanyahu a déclaré que B'Tselem serait « un épisode éphémère de l'histoire de notre peuple ». Mais après cinquante ans, l'occupation est devenue un fait fondamental dans l'histoire des peuples qui partagent cette terre - et malheureusement, pas du tout fugace. **Notre mission est de mettre fin à l'occupation, afin qu'un jour - nous espérons bientôt - nous puissions tous regarder en arrière cet "épisode", afin que nous puissions enfin mettre un terme à cette honte.** (NDLR : souligné par nous). Pour atteindre cet objectif, nous recherchons non seulement les faits, mais contestons cette réalité, comme nous l'avons fait au Conseil de sécurité des Nations Unies. Avec votre aide, nous ne laisserons pas l'occupation être marginalisée, en Israël ou à l'étranger. Pour que le public reste concentré sur cette honte jusqu'à ce qu'elle s'achève et pas avant, nous avons besoin de votre aide. Faites un don à B'Tselem maintenant.

(1) B'Tselem est une ONG israélienne et se présente comme le centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés. Le groupe a été fondé le 3 février 1989 par plusieurs personnalités publiques israéliennes, dont des avocats, journalistes, universitaires et membres de la Knesset. Sa tâche principale consiste à "documenter et informer le public et les décideurs israéliens sur les violations des droits de l'Homme dans les territoires occupés, combattre la situation de déni dominant le public israélien, et aider à créer une culture des droits de l'Homme en Israël". L'association a reçu le prix des droits de l'Homme de la fondation Carter-Menil en décembre 1989

Reçu de Mme la sénatrice Christine Prunaud - qui avait patronné notre colloque en 2017, la Question d'actualité qu'elle a posée le 13 novembre 2018 et la réponse de la Ministre.

La France doit de toute urgence reconnaître l'Etat palestinien

Depuis nos dernières interventions sur la situation dans la bande de Gaza, le conflit s'est aggravé. Nous assistons à un engrenage de violences, à la suite de l'infiltration, ce dimanche, des forces spéciales israéliennes dans la bande de Gaza. L'armée israélienne a mobilisé des avions de combat, des hélicoptères d'attaque, et déployé des batteries antimissiles supplémentaires. Des chars seraient en route pour la bande de Gaza. À ce niveau, chers collègues, il s'agit non plus de représailles, mais de guerre, et, comme dans toutes les guerres, les civils sont les premières victimes...

La situation serait tout autre si l'État palestinien était reconnu. Cette reconnaissance a été portée avec succès par mon groupe - communiste républicain citoyen et écologiste -, puisque le Sénat a adopté en 2014 sur son initiative une proposition de résolution en ce sens.

Dans le cas présent, il ne s'agirait plus alors d'une simple intrusion dans un territoire, mais d'un conflit entre deux États, et la réponse diplomatique de notre pays serait complètement différente.

Madame la ministre, nous sommes face à un conflit intolérable. Israël poursuit son unique objectif : une terre sans Palestiniens. C'est bien de cela qu'il s'agit ! Que compte faire le Gouvernement pour imposer une trêve, placer les Palestiniens sous protection de l'ONU, abroger le blocus de Gaza et reconnaître enfin l'État palestinien ?

R/ Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. Madame la sénatrice, vous avez raison, la situation qui prévaut entre Israël et le Hamas est très préoccupante : la violence a atteint son niveau le plus élevé depuis le conflit de l'été 2014.

La France a fermement condamné hier les tirs de roquette revendiqués par le Hamas : plus de 400 – encore 70 ce matin – ont visé, depuis la bande de Gaza, des cibles civiles en territoire israélien. Les habitants du sud d'Israël vivent dans la peur ; cette peur doit cesser. Mais ce qui doit également cesser, c'est la violence disproportionnée à l'encontre des Palestiniens. N'oublions pas que, depuis le mois de mars, la réaction des forces israéliennes aux manifestations de Gaza a fait plus de 170 morts et des milliers de blessés. Ce niveau de violence est injustifiable, quel que soit notre attachement à la sécurité d'Israël.

Au-delà de la violence, ce dont souffre Gaza, c'est d'une accumulation de crises. Une crise humanitaire tout d'abord : subie par 2 millions de Gazaouis, elle ne cesse de s'aggraver. Pour y mettre fin, il faut effectivement lever le blocus et faire en sorte qu'Israël obtienne des garanties de sécurité crédibles. Cette crise est aggravée par le retrait américain de l'UNRWA, l'agence des Nations unies qui vient en aide à une grande partie de la population de Gaza. La France a d'ailleurs annoncé une aide d'urgence de 2 millions d'euros et doublera l'année prochaine son soutien, pour le porter à 20 millions d'euros.

La crise dont souffre Gaza est aussi politique. Elle prend sa source dans la désespérance que suscite le blocage du processus de paix. C'est particulièrement vrai à Gaza, territoire peuplé de 70 % de réfugiés et de descendants de réfugiés. La situation est connue, son règlement passe par des négociations sérieuses pour mettre en œuvre la solution à deux États vivant dans la paix et la sécurité au sein de frontières reconnues, avec Jérusalem pour capitale. C'est l'objectif que nous poursuivons, en amis d'Israël et des Palestiniens.

Mme Christine Prunaud réplique

Nous sommes en partie d'accord avec vos propos, madame la ministre, mais M. Macron avait dit qu'il fallait attendre un moment propice pour reconnaître l'État palestinien : je pense que ce moment est arrivé !

POURQUOI UN ETAT JUIF N'EST PAS UNE BONNE IDÉE

Ofra YESHUA-LYTH, 2018

La société israélienne est rongée par la peur entretenue, la guerre permanente, la négation de l'autre, le poids de la religion, le racisme décomplexé, le lavage de cerveau, le piétinement des droits de l'Homme... Quel rapport avec le projet sioniste imaginé par Herzl ? Quelles possibilités pour un avenir meilleur ? Ofra Yeshua-Lyth nous livre sa vision d'un Israël-Palestine tournant le dos au nationalisme ethnique, épousant le vivre-ensemble dans l'égalité des droits de tous ses habitants.



YASSER ARAFAT. UN HOMME, UN COMBAT, PRÉFACÉ PAR LE POÈTE PALESTINIEN Ziad MEDOUKH

CHÉRIF ABDEDAÏM, 2018

Chérif Abdedaïm nous fait vivre presque dans le détail l'histoire de la création du Fatah et des premières organisations palestiniennes. Toutes plaçaient comme priorité la libération de la Palestine « de la Méditerranée au Jourdain ». La guerre de libération algérienne était pour elles un exemple à suivre. On en est loin aujourd'hui, depuis qu'elles ont déposé les armes.

L'auteur nous rappelle les démêlés des nationalistes palestiniens avec les régimes arabes qui cherchaient à les instrumentaliser et qui les percevaient comme des empêcheurs de tourner en rond, ce qu'ils faisaient – eux – admirablement bien...



LES DIEUX CRIMINELS

Antoine FLEYFEL, 2017

La barbarie des fondamentalismes détruit et extermine. À la fois dégénéréscentes sur le plan culturel, perverses sur le plan théologique, terrifiantes sur le plan politique, les nouvelles idéologies religieuses recrutent toujours plus de membres.

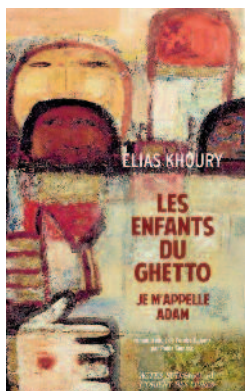
C'est en historien et enquêteur qu'Antoine Fleyfel cherche à comprendre la logique de ces systèmes doctrinaux, dans quels contextes ils ont vu le jour, et leur développement jusqu'en ce début de XXIe siècle. Il nous mène tout droit au cœur de la grande machinerie infernale du Great Awakening de la Bible Belt, aux États-Unis ; du Goush Émounim et ses rejetons sionistes en Israël ; du mouvement salafiste et wahhabite des origines jusqu'aux organisations terroristes Al-Qaïda et État islamique.



LES ENFANTS DU GHETTO. JE M'APPELLE ADAM

Elias KHOURY, 2018

Dans cette nouvelle approche, après La Porte du soleil, de la Nakba palestinienne de 1948, Elias Khoury aborde des thèmes majeurs comme l'identité, la mémoire, le rapport du roman à l'histoire, mais il se pose surtout, en les croisant, cette question : comment restituer en littérature des crimes dont les victimes se sont murées dans le silence ? Il emprunte pour y répondre plusieurs masques, le dernier étant celui d'un témoin oculaire auquel Adam Dannoun, incapable de raconter lui-même l'épisode le plus monstrueux, demande de le relayer.



LE SIÈCLE BALFOUR 1917-2017

Philippe SIMMONOT, 2018

Ce livre explore le malentendu sur lequel s'appuya le mouvement sioniste, très minoritaire à ses débuts au sein des communautés juives européennes, pour obtenir le soutien britannique à un foyer national juif en Palestine : quelques lignes dans la déclaration de lord Arthur Balfour, ministre des affaires étrangères, dont les conséquences furent, et demeurent, incalculables. Les autorités britanniques, écrit l'auteur, poursuivaient en effet des objectifs sans grand rapport avec le sort des Juifs d'Europe : sécuriser la route des Indes (canal de Suez) ; renforcer leur présence au Proche-Orient, en y contrant la France ; assurer l'approvisionnement de leur pays en pétrole grâce au gisement de Mossoul ; et, enfin, satisfaire les protestants sionistes, pour qui l'établissement des Juifs en Palestine répondait à un commandement divin.





PALESTINIENS. LIGNES DE VIE D'UN PEUPLE

Mélinée LE PRIOL et Chloé ROUYEYROLLES

Victimes, terroristes, résistants, paysans, engagés ou complètement découragés : au sujet des Palestiniens, les fantasmes sont nombreux et les clichés coriaces ! Il faut dire que cette région est particulièrement exposée au regard du monde, puisque s'y joue l'un des conflits les plus interminables de l'histoire contemporaine. Qui sont les Palestiniens d'aujourd'hui ? Que rassemble cette nation éclatée entre la Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-Est, Israël, les camps de réfugiés du monde arabe et la diaspora au sens plus large ? Les Palestiniens savent ce qu'ils ne sont pas, contre qui ils doivent résister, mais savent-ils au juste qui ils sont ? Ce livre propose à travers une galerie de portraits, des pistes de lecture de ce peuple sans État. On y découvre Leila, icône de la résistance palestinienne ; Munther, militant dans un camp de réfugiés ; Kamel, bisexuel ; Annemarie, cinéaste, etc.

DR

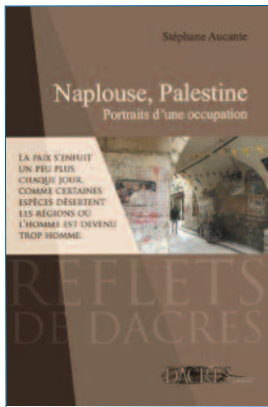


GAZA, LA VIE EST BELLE. RECUEIL DE POÉSIE

Ziad MEDOUKH, 2018

Ziad Medoukh, directeur du département de français de l'université Al-Aqsa de Gaza en Palestine, poète et écrivain d'expression française, vient de sortir en France son nouveau recueil de poésie sur la bande de Gaza. C'est le sixième recueil de poésie publié par l'auteur palestinien, qui continue à dénoncer dans ses articles et poèmes l'injustice imposée à toute une population civile dans une région enfermée et abandonnée. Ce recueil intitulé « Gaza, la vie est belle » est publié aux éditions du Mont Popéy en France, il regroupe 30 poèmes écrits par le poète palestinien de Gaza en 2018.

DR



NAPLOUSE, PALESTINE : PORTRAIT D'UNE OCCUPATION

Stéphane AUCANTE, 2018

J'ai écrit Naplouse, Palestine entre septembre 2015 et juillet 2017, pendant mes deux premières années en poste de directeur délégué de ce qui venait d'être renommé « l'Institut Français de Jérusalem – antenne de Naplouse ». Je quittais un pays dont la devise devrait être « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué » pour un territoire qui aura subi, depuis des millénaires, toutes les complications, et où les gens ont malgré tout réussi, en surface, à rester « simples » – au sens de ces herbes embaumantes, entêtantes parfois, qu'on trouvait dans les jardins au Moyen-Âge.

Vingt et une personnes croisées au XXI^e siècle dans leur propre jardin – Dieu que la Palestine peut être belle, au printemps en particulier – m'ont inspiré vingt et un portraits pour comprendre. Essayer de comprendre. Car à Naplouse, j'ai souvent croisé l'incompréhensible; expatrié au cœur d'une culture que je ne connaissais pas, réellement étranger à tout, j'ai perdu beaucoup de mes certitudes... Mais au moins,

vingt et un visages comme autant de repères, de points d'ancrage dans une ville, un territoire, un monde bouillonnant, bruyant, sinueux, insaisissable : le monde arabo-musulman. M'aidant à ne pas perdre ces ports d'attache universels que sont la curiosité, l'empathie, l'émotion à fleur de peau – fleur fuchsia bien sûr, la couleur des bougainvilliers qui ont embaumé ma vie à Naplouse – ces visages m'ont fait voyager au cœur d'histoires intimes, tristes ou gaies, et approcher, je crois, les rivages tourmentés de « La Grande Histoire »... Celle où, entre autres, depuis soixante-dix ans maintenant, un peuple en « occupe » un autre... Mais qui encore s'en « préoccupe » ?... À Naplouse, les Palestiniens eux-mêmes ont eu souvent cette force incroyable de me faire oublier ce qu'ils subissaient... Ce livre leur est aussi dédié.

DR

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 Paris